

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 31, 2021

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met by videoconference this day at 4:30 p.m. [ET] to study Bill C-3, An Act to amend the Judges Act and the Criminal Code.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I'm Senator Mobina Jaffer from British Columbia. I have the pleasure of chairing this committee.

Today we're holding a meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. Before we begin, I'd like to make several useful suggestions that we think will help ensure an effective and productive meeting.

[*English*]

If you have any problems with the interpretation, please let Mark or myself know. If there are any technical problems, please contact Mark.

I will do my best to get to everyone who wants to ask a question of the witnesses. In order to do so, I ask senators to try to keep their questions and preambles to questions brief. Members will have three minutes, and if members use two of their minutes asking their question, the witness will only have one minute to answer the question.

I ask that you signal to the clerk only if you are not a member of the committee and you have a question. Otherwise, I will call on you. I will try to accommodate everybody who has a question.

[*Translation*]

Honourable senators, today we're continuing our study of Bill C-3, An Act to amend the Judges Act and the Criminal Code. I'll now take a few moments to introduce the committee members participating in today's meeting.

[*English*]

We have deputy chair, Senator Batters; deputy chair, Senator Campbell; Senator Boisvenu, the critic of the bill; Senator Boniface; Senator Pate; Senator Dalphond, the sponsor of the bill; Senator Dupuis; Senator Frum; Senator Keating;

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 31 mars 2021

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 30 (HE), par vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je suis Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique, et j'ai le plaisir de présider ce comité.

Nous tenons aujourd'hui une réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Avant de commencer, j'aimerais vous faire part de plusieurs suggestions utiles qui, selon nous, vous aideront à avoir une réunion efficace et productive.

[*Traduction*]

Si vous éprouvez des problèmes avec l'interprétation, signalez-les à M. Palmer ou à moi. En cas de problèmes techniques, communiquez avec M. Palmer.

Je ferai de mon mieux pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de poser une question aux témoins. À cette fin, je demanderai aux sénateurs de tenter de rester brefs dans leurs questions et leurs préambules. Comme les membres du comité disposeront de trois minutes, s'ils en prennent deux pour poser leur question, le témoin n'en aura qu'une pour y répondre.

Je vous demande de faire signe au greffier seulement si vous n'êtes pas membre du comité et souhaitez poser une question. Sinon, c'est moi qui vous nommerai. Je tenterai de satisfaire tous ceux qui veulent poser une question.

[*Français*]

Honorables sénateurs, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel. Je voudrais prendre quelques minutes pour vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je vous présente la sénatrice Batters, vice-présidente; le sénateur Campbell, vice-président; le sénateur Boisvenu, porte-parole du projet de loi; la sénatrice Boniface; la sénatrice Pate; le sénateur Dalphond, parrain du projet de loi; la sénatrice Dupuis;

Senator Mégie; Senator Tannas. We also have Senator Gold, Leader of the Government in the Senate, participating, as well as Senator LaBoucane-Benson and Senator Boyer.

For the first panel, we have, from the University of Windsor and Humane Canada, Amy J. Fitzgerald, Professor of Criminology, Animal and Interpersonal Abuse Research Group; and Betty Barrett, Associate Professor of Women's and Gender Studies and Social Work, Animal and Interpersonal Abuse Research Group; from Quebec Native Women Inc., Viviane Michel, President; and Léa Serier, Justice and Public Security Coordinator; and as an individual, Diane Tremblay.

I will call on Professor Fitzgerald to start. You have five minutes.

Amy J. Fitzgerald, Professor of Criminology, Animal and Interpersonal Abuse Research Group, University of Windsor and Humane Canada: Thank you to the esteemed members of the committee for allowing us this opportunity to speak. I'm Amy Fitzgerald, and my colleague Betty Barrett is here as well, and we are the founders of the Animal and Interpersonal Abuse Research Group — otherwise known as AIPARG — at the University of Windsor.

I also serve on Humane Canada's Violence Link Coalition. Dr. Barrett and I have spent almost two decades researching the relationship between animal abuse, domestic violence and the intersection of the two, commonly known as "the link." Our work has been funded by the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada as well as through a Harvard Animal Law & Policy fellowship that I held last year. We are honoured to have the opportunity to speak with you today and share our expertise on "the link" to support its inclusion in Bill C-3.

We would like to highlight for you four key arguments for the inclusion of information on "the link" in this bill. We will draw on insights from the body of scholarship in this area, findings from our own research and the lived experiences of survivors.

We must warn you that some of what you will hear today reflects the shocking and heartbreaking violations of women and animals by perpetrators of violence. We share this information with you not to intentionally disturb you — although that is a common reaction to our work — but rather to illustrate clearly why we believe consideration of "the link" in Bill C-3 is advisable.

First, sexual violence is part of the constellation of abusive behaviours enacted by perpetrators of domestic violence. Domestic violence involving sexual abuse results in more severe consequences for survivors than domestic violence without

la sénatrice Frum; la sénatrice Keating; la sénatrice Mégie; et le sénateur Tannas. Le sénateur Gold, leader du gouvernement au Sénat, la sénatrice LaBoucane-Benson et la sénatrice Boyer participent également à la séance.

Notre premier groupe de témoins comprend Amy J. Fitzgerald, professeure de criminologie, et Betty Barrett, professeure agrégée de travail social et études sur les femmes et le genre, Animal and Interpersonal Abuse Research Group, de l'Université de Windsor et Humane Canada; Viviane Michel, présidente, et Léa Serier, coordonnatrice en matière de justice et de sécurité publique, de Femmes Autochtones du Québec Inc.; ainsi que Diane Tremblay, qui témoignera à titre personnel.

Je demanderai à Mme Fitzgerald de lancer le bal. Vous disposez de cinq minutes.

Amy J. Fitzgerald, professeure de criminologie, Animal and Interpersonal Abuse Research Group, Université de Windsor et Humane Canada : Nous remercions les distingués membres du comité de nous offrir l'occasion de nous adresser à eux. Je m'appelle Amy Fitzgerald et je témoigne en compagnie de ma collègue Betty Barrett. Nous sommes les fondatrices de l'Animal and Interpersonal Abuse Research Group — ou AIPARG — à l'Université de Windsor.

Je fais également partie de la Violence Link Coalition de Humane Canada. Mme Barrett et moi-même avons passé près de deux décennies à étudier le lien entre la violence contre les animaux, la violence familiale et l'intersection entre les deux, communément appelée « le lien ». Nos travaux sont financés par le Conseil de recherches en sciences humaines et par une bourse de recherche en droit et politiques animaliers de l'Université Harvard qui m'a été décernée l'an dernier. Nous sommes honorées d'avoir l'occasion de vous parler aujourd'hui et de vous faire profiter de notre expertise sur « le lien » afin d'en appuyer l'inclusion au projet de loi C-3.

Nous voudrions vous présenter quatre arguments clés à l'appui de l'inclusion d'information sur « le lien » dans le projet de loi, nous fondant sur des données tirées du corpus constitué dans ce domaine, les conclusions de nos propres recherches et l'expérience vécue par des survivantes.

Nous devons vous avertir qu'une partie des propos que vous entendrez aujourd'hui témoigne de la violence choquante et désolante qu'infligent les agresseurs aux femmes et aux animaux. Si nous vous communiquons ces informations, ce n'est pas pour vous bouleverser intentionnellement — bien que ce soit une réaction courante à nos travaux —, mais bien pour vous montrer clairement pourquoi nous pensons que le projet de loi C-3 devrait tenir compte du « lien ».

Sachez d'abord que la violence sexuelle s'inscrit dans la constellation des comportements violents auxquels s'adonnent les auteurs de violence familiale. La violence familiale accompagnée d'agression sexuelle a des conséquences plus

sexual abuse. Research has suggested that just under one in five women in the general population experience sexual violence at the hands of a romantic partner. In Canada, approximately 17% of police-reported sexual assault cases involve a perpetrator who was an intimate partner of the victim. The proportion is certainly higher among unreported cases.

Research indicates that domestic violence survivors who are victimized sexually by their partners experience higher levels of physical injury and more severe and longer-lasting trauma than domestic violence survivors who do not experience sexual violence. Because intimate partners have ongoing access to their victims, research has also suggested that sexual violence committed by an intimate partner is more likely to be ongoing, involve multiple incidents over time and include incidents of longer duration than sexual violence committed by other types of perpetrators. Intimate-partner sexual violence has also been identified as a high-risk marker for intimate-partner homicide.

Therefore, even though domestic violence and sexual assault are often conceptualized as distinct phenomena, it is essential that judges who will be deliberating in cases of sexual violence have a contextual understanding of its relationship to domestic violence and other forms of violence in the home, including violence against companion animals.

Second, animal abuse is part of the constellation of abusive behaviours enacted by perpetrators of domestic violence. Domestic violence involving animal abuse results in more severe consequences for survivors than domestic violence without animal abuse.

Nearly 60% of Canadian households report having companion animals in the home, although this has certainly increased since the pandemic. Therefore, it is not surprising that pets are often present in the physical environment in which domestic violence and sexual abuse take place. Research in the U.S. has found that between 25% and 86% of battered women report their abuser harmed their pets.

In our research, we developed the first validated measure of animal abuse in the context of domestic violence called the Partner's Treatment of Animals Scale, or the PTAS, which assesses 21 specific different measures of animal abuse. We administered the PTAS to domestic violence survivors in 16 shelters across Canada and found that approximately 9 out of 10 survivors with pets report at least one form of animal abuse

graves sur les survivantes que la violence familiale sans agression sexuelle. Des recherches indiquent qu'un peu moins d'une femme sur cinq sera victime de violence sexuelle de la part d'un partenaire amoureux au sein de la population en général. Au Canada, environ 17 % des agressions sexuelles signalées à la police ont été commises par un partenaire intime de la victime. Ce pourcentage est certainement plus élevé parmi les agressions non signalées.

Des recherches indiquent que les survivantes de la violence familiale ayant été agressée sexuellement par leur partenaire présentent un degré supérieur de blessures physiques et un traumatisme plus grave et plus durable que celles qui ne l'ont pas été. Comme les partenaires intimes sont en contact constant avec leurs victimes, les recherches tendent à démontrer que la violence sexuelle commise par de tels partenaires est probablement plus constante, se manifeste lors de nombreux incidents au fil du temps et s'étend sur une plus longue durée que la violence sexuelle commise par d'autres genres d'agresseurs. En outre, la violence sexuelle perpétrée par un partenaire intime constitue un marqueur de risque élevé d'homicide commis par un tel partenaire.

Par conséquent, même si la violence familiale et l'agression sexuelle sont souvent considérées comme des phénomènes distincts, il est essentiel que les juges qui entendront des affaires de violence sexuelle aient une compréhension contextuelle de la relation entre cette violence et d'autres formes de violence commises dans les foyers, y compris la violence contre les animaux de compagnie.

Sachez en outre que la violence contre les animaux s'inscrit dans la constellation des comportements violents auxquels s'adonnent les auteurs de violence familiale. La violence familiale accompagnée de violence contre les animaux a des conséquences plus graves sur les survivantes que la violence familiale sans violence contre les animaux.

Près de 60 % des ménages canadiens ont déclaré avoir des animaux de compagnie dans la maison, bien que ce pourcentage a certainement augmenté depuis le début de la pandémie. Il n'est donc pas surprenant que des animaux de compagnie soient souvent présents sur les lieux où se déroulent la violence familiale et la violence sexuelle. Des recherches menées aux États-Unis ont révélé qu'entre 25 et 86 % des femmes battues ont fait savoir que leur agresseur s'en prenait également à leurs animaux de compagnie.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons mis au point la première mesure validée de la violence contre les animaux dans le contexte de la violence familiale. Cet outil, que nous appelons « échelle du traitement des animaux par le partenaire », évalue la violence contre les animaux en 21 points distincts. Nous avons soumis des survivantes de la violence familiale à ce sondage dans 16 refuges du Canada et constaté qu'environ 9 survivantes

included in the PTAS. Specifically, 21% report their pet had been physically injured and 15% indicated their partner had killed their pet.

Here are some direct quotes from our participants. “He bound our dog in a blanket and duct tape and threw him in a crate.” “He refused to help our puppy after he was hit by a truck.” “I suspect he killed my pets with antifreeze.” “I bought a Persian cat. He beat it and choked it to death the day that I brought it home.”

Betty Barrett, Associate Professor of Women’s and Gender Studies and Social Work, Animal and Interpersonal Abuse Research Group, University of Windsor and Humane Canada: Our shelter survey also found that more severe and frequent abuse of animals was associated with more severe and frequent abuse of women by their partners, including sexual victimization.

In 2014, the General Social Survey of Canada measured threatened or enacted animal abuse in the general Canadian population for the first time. AIPARG’s analysis of this data found that approximately one in eight survivors of physical domestic violence also experienced threats or enacted violence against their pets. Survivors whose pets were threatened or harmed were significantly more likely to have experienced all forms of physical or sexual abuse in the GSS, including engaging in sexual activity without consent and being forced to engage in sexual activity —

Mr. Palmer: Ms. Barrett, my apologies. Can I ask you to slow down just a little bit for the interpreter?

Dr. Barrett: I’m sorry. I’m a fast talker.

Threats or abuse of pets are also associated with a 24.7% increase in the likelihood that a survivor feared for their own life and a 16.1% increase in the probability that they had been injured.

Third, animals can be used instrumentally in the sexual assault of the human victims of domestic violence, resulting in simultaneous sexual harm to both survivors and their pets. To illustrate this point, we’d like to share a survivor’s story. Although this court case is a matter of public record, we are removing the names to protect the privacy of the victim.

In March 2017, police responded to a domestic violence call at the home of Jane and John Doe. Jane Doe reported that the inciting incident occurred because John Doe had demanded that she have sex with the family dog and she refused. She reported he had been forcing her to watch bestiality videos for over six

sur 10 ont signalé au moins une forme de violence contre les animaux. De fait, 21 % des victimes ont indiqué que leurs animaux de compagnie avaient subi des blessures physiques et 15 %, que leur partenaire avait tué l’animal.

Voici ce qu’ont déclaré certaines participantes : « Il a ficelé notre chien dans une couverture entourée de ruban adhésif et l’a jeté dans une boîte. » « Il a refusé d’aider notre chiot après qu’il eut été frappé par un camion. » « Je le soupçonne d’avoir tué mes animaux avec de l’antigel. » « J’ai acheté un chat persan. Il l’a battu et étouffé à mort le jour où je l’ai amené à la maison. »

Betty Barrett, professeure agrégée de travail social et études sur les femmes et le genre, Animal and Interpersonal Abuse Research Group, Université de Windsor et Humane Canada : Dans le cadre de notre sondage effectué dans les refuges, nous avons également découvert un lien entre la violence plus grave est plus fréquente contre les animaux et la violence plus grave et plus fréquente infligée aux femmes par leur partenaire, y compris la violence sexuelle.

En 2014, l’Enquête sociale générale du Canada a évalué pour la première fois les menaces de violence ou la violence commise contre les animaux au sein de la population canadienne en général. Après avoir analysé ces données, l’AIPARG a constaté qu’environ une survivante de violence familiale physique sur huit avait aussi été témoin de menaces ou de violence à l’endroit des animaux de compagnie. Selon cette enquête, les survivantes dont les animaux avaient été menacés ou blessés étaient beaucoup plus susceptibles d’être victimes de violence physique ou sexuelle, faisant notamment l’objet d’activité sexuelle sans consentement et étant forcées d’avoir des relations sexuelles...

M. Palmer : Madame Barrett, veuillez m’excuser. Puis-je vous demander de ralentir légèrement votre débit pour les interprètes?

Mme Barrett : Je suis désolée. Je parle rapidement.

En présence de menaces ou de violence contre les animaux, les survivantes sont 24,7 % plus susceptibles d’avoir craint pour leur propre vie et 16,1 % plus susceptibles d’avoir été blessées.

Sachez en outre que des animaux peuvent avoir été utilisés dans l’agression sexuelle de la victime humaine de violence familiale, entraînant des blessures sexuelles simultanées chez la survivante et chez les animaux. Pour illustrer la situation, nous voudrions vous raconter l’histoire d’une survivante. Bien que cette affaire judiciaire soit du domaine public, nous enlevons les noms pour protéger la vie privée de la victime.

En mars 2017, la police a répondu à un appel pour violence familiale dans la maison de Jane et John Doe. Jane Doe a indiqué que ce qui l’avait incitée à appeler à l’aide, c’était le fait que John Doe avait exigé qu’elle ait une relation sexuelle avec le chien de la famille et qu’elle avait refusé. Elle a déclaré qu’il

months, including videos of John Doe having sex with a dog in a sex chamber he had built in the backyard. The dog was placed in the care of a local animal shelter but was subsequently euthanized because he had become too aggressive to re-home as a result of the abuse. John Doe was sentenced to six months in jail.

Finally, research has shown that the presence of animal abuse in violent relationships does not only increase risk to survivors of domestic violence but also directly impacts their ability to seek help. In our shelter survey, nearly 7 out of 10 survivors indicated that the abuse of their pets had a moderately strong, strong or extremely strong impact on their decision to leave their partner. However, the availability of shelter options for the co-housing of domestic violence survivors and their pets in Canada does not currently meet the need for such services. Over half of our respondents with pets, 58%, said they delayed leaving their partner because of fears for their pet safety. Almost half, 47%, indicated that it was likely or extremely likely that they would have left the abusive relationship earlier if they could have taken their pets to the shelter.

We also found that those most likely to report delaying leaving their abusive partner because of pet-related concerns were also more likely to report being subjected to severe sexual and physical violence at the hands of their partners. Approximately one third of those who left their pet with their abuser when they fled to the domestic violence shelter reported that they were considering returning to their abuser specifically because he had their pet.

Threats and violence against pets can be used by perpetrators to keep their victims silenced and as leverage to get them to return to relationships.

In conclusion, even though sexual violence, domestic violence and animal abuse have been commonly thought of as distinct from one other, evidence has shown that these are interrelated phenomena. As such, we believe it is important that judges who will be deliberating in cases of sexual assault have a contextual understanding of this link.

The Chair: Thank you very much, Ms. Barrett and Professor Fitzgerald.

We will now go on to Quebec Native Women Inc., Viviane Michel and Léa Serier.

l'avait obligée à regarder des vidéos de bestialité pendant plus de six mois, y compris des vidéos dans lesquelles John Doe avait une relation sexuelle avec un chien dans une chambre réservée aux ébats sexuels qu'il avait bâtie dans la cour arrière. Le chien a été remis à un refuge pour animaux local, mais a ensuite dû être euthanasié parce qu'il était devenu trop agressif pour être confié à de nouveaux propriétaires en raison de l'agression. John Doe a été condamné à six mois de prison.

Enfin, les recherches montrent que la présence de violence contre les animaux dans une relation violente non seulement augmente le risque pour les survivantes de la violence familiale, mais a aussi une incidence directe sur leur capacité à chercher de l'aide. Dans le cadre de notre sondage réalisé dans les refuges, près de 7 survivantes sur 10 ont indiqué que la violence dont leurs animaux faisaient l'objet avait eu une incidence modérément forte, forte ou extrêmement forte sur leur décision de quitter leur partenaire. Cependant, le nombre de refuges acceptant d'accueillir des survivantes de la violence familiale avec leurs animaux ne comble pas les besoins à l'heure actuelle au Canada. Plus de la moitié des répondantes ayant des animaux, c'est-à-dire 58 %, disent avoir attendu de quitter leur partenaire parce qu'elles craignaient pour la sécurité de leur animal. Presque la moitié d'entre elles, soit 47 %, ont indiqué qu'il était probable ou extrêmement probable qu'elles auraient quitté leur partenaire violent plus tôt si elles avaient pu amener leurs animaux au refuge.

Nous avons également constaté que les survivantes les plus susceptibles de retarder leur départ parce qu'elles se préoccupaient de leurs animaux étaient aussi plus susceptibles d'avoir été victimes de violence physique et sexuelle grave de la part de leur partenaire. Environ le tiers de celles qui ont laissé leur animal avec leur agresseur quand elles sont parties pour un refuge ont fait savoir qu'elles envisageaient de retourner auprès de leur partenaire précisément parce qu'il avait leur animal.

Les agresseurs peuvent utiliser les menaces et la violence contre les animaux pour réduire leurs victimes au silence et les obliger à leur revenir.

En conclusion, même si la violence sexuelle, la violence familiale et la violence contre les animaux sont généralement considérées comme des problèmes distincts, les données montrent que ce sont des phénomènes interreliés. Par conséquent, nous pensons qu'il importe que les juges qui entendront des affaires d'agression sexuelle aient une compréhension contextuelle de ce lien.

La présidente : Je vous remercie beaucoup, mesdames Barrett et Fitzgerald.

Nous entendrons maintenant Viviane Michel et Léa Serier, de Femmes Autochtones du Québec Inc.

[Translation]

Viviane Michel, President, Quebec Native Women Inc.:
[Words spoken in another language.]

Good afternoon, everyone. I always give thanks to the creator. We've been chosen to spend a short time with you. Five minutes is very short, but oh well. I want to give thanks to the creator and for the unceded Mohawk land where I'm visiting. I'm joined by my justice and public safety coordinator, Léa Serier. Five minutes is quite a challenge!

Quebec Native Women, or QNW, is a bilingual non-profit organization founded in 1974 that began as a community initiative. Since July 2009, QNW has had consultative status with the United Nations Economic and Social Council. In 2015, Indigenous and Northern Affairs Canada recognized QNW as an Indigenous representative organization just like the Assembly of First Nations Quebec-Labrador, the Grand Council of the Crees, Inuit Tapiriit Kanatami, the Assembly of First Nations and the Native Women's Association of Canada.

Quebec Native Women is an organization that represents urban women and women from the 10 First Nations of Quebec: Abenaki, Anishinaabe, Attikamek, Innu, Wendat, Eeyou, Maliseet, Mi'kmaq, Mohawk and Naskapi. As president of QNW, I'm elected by the representatives and members of these nations. I'm therefore speaking on their behalf.

QNW's mission is to advocate for the rights of Indigenous women and their families, both collectively and individually, and to promote the needs and priorities of its members to various levels of government, civil society and decision makers in all areas of activity that affect the rights of Indigenous people.

For over 45 years, QNW has helped to restore the balance between Indigenous men and women by strongly promoting the needs and priorities of women. QNW brings the needs and priorities of its members to the attention of authorities and decision makers in all our areas of activity: health; youth; justice and public safety; women's shelters; promotion of non-violence; human rights; international law; and employment and training. In this regard, we play a leading role in education, outreach and research. We provide a structure for women to actively participate in their communities.

Indigenous women are subject to many forms of discrimination, including on the basis of race, sex, sexual orientation and gender. As everyone here knows, the current

[Français]

Viviane Michel, présidente, Femmes autochtones du Québec Inc. : [Mots prononcés dans une autre langue.]

Bonjour, tout le monde. Je me permets toujours de remercier le créateur. Nous avons été choisies pour passer un court moment avec vous. Cinq minutes, c'est très court, mais bon. Je remercie le créateur et je remercie également le territoire mohawk non cédé où je suis en visite. Je suis accompagnée de ma coordonnatrice en matière de justice et de sécurité publique, Léa Serier. Méchant défi, cinq minutes!

Femmes autochtones du Québec (FAQ) est une organisation bilingue sans but lucratif fondée en 1974 qui a débuté comme initiative communautaire. Depuis juillet 2009, FAQ jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies. Par ailleurs, en 2015, les Affaires autochtones et du Nord Canada ont reconnu FAQ comme organisation autochtone représentative au même titre que l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, le Grand Conseil des Cris, Inuit Tapiriit Kanatami, l'Assemblée des Premières Nations et l'Association des femmes autochtones du Canada.

Femmes autochtones du Québec est une organisation représentant des femmes vivant en milieu urbain et des femmes issues des 10 Premières Nations du Québec : les Abénakis, les Anishinaabes, les Attikameks, les Innus, les Wendats, les Eeyous, les Malécites, les Mi'kmaq, les Mohawks et les Naskapis. En tant que présidente de FAQ, je suis élue par les représentantes et nos membres de ces nations. Je parle donc en leur nom.

La mission de FAQ consiste à défendre les droits des femmes autochtones et de leur famille, à la fois sur le plan collectif et individuel, et à faire valoir les besoins et priorités de ses membres auprès des divers paliers de gouvernement, de la société civile et des décideurs dans tous les domaines d'activité ayant un impact sur les droits des personnes autochtones.

Depuis plus de 45 ans, FAQ a contribué au rétablissement de l'équilibre entre les hommes et les femmes autochtones en donnant une forte voix aux besoins et aux priorités des femmes. FAQ fait connaître les besoins et les priorités de ses membres aux autorités et aux décideurs, et ce, dans tous les secteurs de nos activités : la santé, la jeunesse, la justice et la sécurité publique, les maisons d'hébergement pour femmes et la promotion de la non-violence, les droits de la personne, le droit international, et l'emploi et la formation. Dans ce contexte, nous jouons un rôle de premier plan dans l'éducation, la sensibilisation et la recherche, et nous offrons une structure permettant aux femmes d'être actives dans leur communauté.

Les femmes autochtones sont visées par de nombreuses formes de discrimination, fondées notamment sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle et le genre. On n'est pas sans savoir que

systemic discrimination is rooted in colonialism, a gendered process that has resulted in many insidious stereotypes for Indigenous women.

These stereotypes stem from the European view of Indigenous women as “savages,” shameless, prostitutes, bad mothers, ugly and lacking in feelings or morals. This led to the creation of many laws and policies that helped to internalize racism and sexism and to justify and continue the oppression of Indigenous women. To this day, Indigenous women aren’t considered equal to other members of society.

These forms of discrimination marginalize Indigenous women both within their communities and within colonial society. One consequence of this marginalization has been to make Indigenous women disproportionately and systemically vulnerable to violence, particularly sexual violence. The most definitive form of this violence is the murders and disappearances of our women.

The oppression of Indigenous people — particularly Indigenous women — and the poor understanding of Indigenous realities have resulted in a history of bad relations between institutions and Indigenous people. This has led to a lack of trust in institutions, including the justice system.

Bill C-3 proposes to amend section 3 of the Judges Act to require candidates for appointment to provincial superior courts to agree to participate in continuing education on sexual assault law and social context.

Quebec Native Women welcomes this initiative. We believe that these training sessions, including the training on context, will help restore confidence and eliminate some of the discrimination that Indigenous women face in the justice system, particularly because of stereotypes.

The bill is a first step. However, before the impartiality of the courts and the right to safety and substantive equality for Indigenous women can be ensured, certain things should be added.

First, the specific types of discrimination faced by Indigenous women — which are different from the types faced by white women, for example — must be taken into account. This requires specific training regarding Indigenous women and Indigenous realities, especially the history of sexual assault in the Indigenous context. These training sessions should include the history of colonization and take an intersectional approach to systemic discrimination and violence.

les discriminations systémiques actuelles ont pris racine dans le colonialisme, un processus genré ayant produit de nombreux stéréotypes insidieux pour les femmes autochtones.

Ces stéréotypes découlent de la vision qu’avaient les Européens de la femme autochtone, soit qu’elle était « sauvage », sans honte, prostituée, mauvaise mère, laide et incapable de sentiments ou de morale. Cela a entraîné la création de nombreuses lois et politiques qui ont permis, d’une part, l’internalisation du racisme et du sexisme et, d’autre part, la justification et la continuation de l’oppression des femmes autochtones, qui jusqu’à aujourd’hui, ne sont pas considérées comme égales aux autres membres de la société.

Ces discriminations sont des facteurs de marginalisation des femmes autochtones, tant au sein de leur communauté qu’au sein de la société coloniale. Or, une des conséquences de cette marginalisation a été de rendre les femmes autochtones vulnérables à la violence, particulièrement à la violence sexuelle, de manière disproportionnelle et systémique. La forme la plus définitive de ces violences est le phénomène de meurtres et de disparitions de nos femmes.

L’oppression des personnes autochtones — particulièrement des femmes autochtones — et la méconnaissance des réalités autochtones ont entraîné un historique de mauvaises relations entre les institutions et les personnes autochtones. Or, cela se traduit par un manque de confiance envers les institutions, notamment envers le système de justice.

Le projet de loi C-3 prévoit une modification à l’article 3 de la Loi sur les juges voulant que les candidats et candidates en vue d’une nomination à une cour supérieure provinciale doivent accepter de participer à des séances de formation continue sur le droit en matière d’agressions sexuelles et le contexte social.

Femmes autochtones du Québec tient à saluer cette initiative, car nous sommes persuadées que ces formations, y compris sur le contexte, vont aider à restaurer la confiance et enrayer certaines discriminations vécues par les femmes autochtones au sein du système de justice, notamment en raison des stéréotypes.

Ce projet de loi est un premier pas. Cependant, avant d’assurer l’impartialité des tribunaux et le droit à la sécurité et à l’égalité réelle des femmes autochtones, certains ajouts devraient être faits.

Tout d’abord, les discriminations particulières vécues par les femmes autochtones — différentes de celles vécues par les femmes blanches, par exemple — doivent être prises en compte. Il est donc nécessaire que des formations particulières soient données au sujet des femmes autochtones et des réalités autochtones, surtout au sujet de l’historique des agressions sexuelles dans le contexte autochtone. Ces formations devraient comprendre l’histoire de la colonisation et adopter une approche intersectionnelle de la discrimination et de la violence systémiques.

These training sessions must also be developed and delivered together with Indigenous organizations. Quebec Native Women, for example, has recognized expertise in domestic and sexual violence. The organization already provides training to various officials in the justice system, including the director of criminal and penal prosecutions and police officers.

Lastly, the training sessions shouldn't only be mandatory for superior court candidates, but also for all judges and even for all officials in the justice system.

Quebec Native Women believes that this bill is a first step, but that its recommendations must be taken into account in order to effectively fight impunity and ensure real equality and safety for Indigenous women, particularly in matters of domestic violence.

Thank you, honourable senators. I always begin with the feminine in French, because society wants us to start by acknowledging the masculine before the feminine.

Meegwetch.

The Chair: Thank you.

Diane Tremblay, as an individual: Good afternoon, everyone. My name is Diane Tremblay. It's with conviction and dignity, as a victim of repeat offender Michel Hamelin, that I'm here today.

From 2003 to 2007, my abuser subjected me to psychological, verbal, physical, sexual and economic violence. During this difficult period in my life, I tried several times to bring my case to court so that the judges could protect me.

As a result of the court proceedings, my abuser was declared a "dangerous offender" by a judge. Unfortunately, following another court appearance, a second judge felt that the "dangerous offender" status was no longer appropriate for the situation and decided to remove the status.

This decision affected both me and other people. My abuser reoffended with other victims by using the same *modus operandi*. I still don't understand why the judge decided to remove the "dangerous offender" status. This decision put us in even more danger.

I want to describe the incidents that I experienced to show you that sexual assault can be an integral part of domestic violence. I won't disguise this sordid reality. I'll share it with you as I experienced it. Unfortunately, it's a reality that many victims of domestic violence face across Canada.

Il est également nécessaire que ces formations soient élaborées et données en collaboration avec des organisations autochtones. Femmes autochtones du Québec a, par exemple, une expertise reconnue en matière de violence conjugale et sexuelle, et donne déjà des formations aux différents agents du système de justice, notamment au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), aux policiers, etc.

Enfin, les formations ne devraient pas être obligatoires uniquement pour les candidats des cours supérieures, mais aussi pour tous les juges et même tous les agents du système judiciaire.

Femmes autochtones du Québec est persuadée que ce projet de loi est un premier pas, mais que ses recommandations doivent être prises en compte afin de lutter efficacement contre l'impunité et assurer l'égalité réelle et la sécurité des femmes autochtones, particulièrement en matière de violence conjugale.

Je vous salue, honorables sénatrices et sénateurs. Je commence toujours par le féminin, parce que la société veut qu'on commence par saluer le masculin avant le féminin.

Meegwetch.

La présidente : Merci beaucoup.

Diane Tremblay, à titre personnel : Bonjour à tous, mon nom est Diane Tremblay et c'est avec conviction et dignité, en tant que victime du récidiviste Michel Hamelin, que je me présente à vous aujourd'hui.

De 2003 à 2007, mon agresseur m'a fait subir de la violence psychologique, verbale, physique, sexuelle et économique. Pendant cette période difficile de ma vie, j'ai essayé à plusieurs reprises de saisir la justice afin que les juges puissent me protéger.

À la suite des procédures judiciaires intentées, mon agresseur avait été déclaré par un juge comme étant un « délinquant dangereux ». Malheureusement, à la suite d'une autre comparution, un second juge a estimé que le statut de « délinquant dangereux » n'était plus approprié à la situation et a décidé de le retirer.

Cette décision a eu des conséquences sur moi-même ainsi que sur d'autres personnes, car mon agresseur a récidivé avec d'autres victimes sous le même *modus operandi*. Je ne comprends pas jusqu'à ce jour sur quels motifs le juge s'est basé pour retirer ce statut de « délinquant dangereux » qui nous a mises encore plus en danger.

J'aimerais relater les événements que j'ai vécus pour vous démontrer que les agressions sexuelles peuvent être une composante intégrante de la violence conjugale. Je ne maquillerai pas cette réalité sordide, elle vous sera présentée comme je l'ai vécue. Malheureusement, c'est une réalité que

My abuser would put the dresser in front of my bedroom door to keep me from leaving so that he could force me to have sex while I screamed and cried. Sometimes, my children could hear me . . . Sorry.

The Chair: Take your time, Ms. Tremblay.

Ms. Tremblay: I told them that I was upset and that it wasn't serious. My abuser even put a lock on the door to keep the children out. He was showing them that he had control over their mother. Julien rebelled a great deal, and rightly so. However, I told him to go away and that I had everything under control.

When I went to court in June 2005, my abuser asked me to give him a chance to look good in court in front of his counsel. He said that he didn't want to go to jail, that wanted to go to therapy at Jellinek — a facility in the Outaouais — and that he would leave me alone. He said that therapy would help him control himself and that, by the same token, he would no longer put my life and my child's life in danger — when I say “my child,” I mean my oldest child, because he rebelled a great deal and wanted to protect his mother. My abuser said that I would be able to peacefully slip away from him, that the therapists would have an impact on his behaviour, and that I would finally be able to leave him peacefully after these therapies.

He then made me believe that he was seeing Bernard, a made-up therapist. Instead of going to his therapy sessions, he would go to his sister Marianne's place. He would say the following about me. Please excuse my language, but these aren't my words:

The stupid bitch, she thinks I'm in therapy. I'll come home and I'll play nice and fool her. I'll make love to her and she'll think that I went to Jellinek. She always says that I'm nice when I come back from there.

He made these ugly and violent remarks in front of his sister Marianne and his former spouse.

This man successfully manipulated the justice system and judges in order to maintain his harmful control over my life. He told me:

You wanted to send me to jail, well, you'll lose everything and the same thing will happen every time you send me there. My anger is growing and I'll have time to think. You better watch out, when I get out, you'll be in for it. I'm at Jellinek just to stay out of jail.

beaucoup de victimes de violence conjugale vivent partout au Canada.

Mon agresseur plaçait la commode devant la porte de ma chambre à coucher pour m'empêcher de sortir afin de m'obliger à avoir des relations sexuelles pendant que je pleurais et criais. Quelquefois, mes enfants m'entendaient... Excusez-moi.

La présidente : Prenez votre temps, madame.

Mme Tremblay : Je leur disais que j'avais de la peine et que ce n'était pas grave. Mon agresseur avait même mis un crochet sur la porte pour ne pas que les enfants puissent entrer. Ainsi, il leur démontrait qu'il gardait le contrôle sur leur mère. Julien se rebellait beaucoup, et avec raison, mais je lui disais de s'en aller, que je contrôlais la situation.

Lorsque je me suis présentée en cour en juin 2005, mon agresseur m'a demandé de lui donner une chance pour bien paraître à la cour devant son avocate. Il prétextait qu'il ne voulait pas aller en prison et disait vouloir aller en thérapie à Jellinek — qui est un centre en Outaouais — et qu'il me laisserait tranquille. Il disait que cela l'aiderait à se contrôler et que par le fait même, il ne mettrait plus la vie de mon enfant et la mienne en danger — quand je dis « mon enfant », c'est mon plus vieux, parce qu'il se rebellait beaucoup et voulait protéger sa mère — que je pourrais tranquillement lui glisser des mains, que les thérapeutes auraient une influence sur ses comportements et que je pourrais, enfin, le quitter en toute tranquillité après ces thérapies.

Ensuite, il m'a fait croire qu'il voyait Bernard, un thérapeute inventé. Au lieu de se rendre à ses thérapies, il allait chez sa sœur Marianne et disait de moi, et je m'excuse des paroles qui vont suivre, ce ne sont pas les miennes :

La « crise » de niaiseuse, elle pense que je suis en thérapie. Je vais arriver à la maison et je vais faire mon doux et je vais l'enjôler. Je vais lui faire l'amour et elle va penser que je suis allé à Jellinek. Elle dit toujours que je suis fin lorsque je reviens de là.

Voilà les propos disgracieux et violents qu'il tenait devant sa sœur Marianne et son ex-conjointe.

Cet homme a réussi à manipuler le système judiciaire et les juges dans l'objectif de garder son contrôle néfaste sur ma vie. Il m'a dit :

Tu as voulu m'envoyer en prison, bien, tu vas tout perdre et cela va être de même chaque fois que tu vas m'y envoyer. J'engraisse ma colère et je vais avoir le temps de réfléchir. Tu es bien mieux de faire attention à toi, quand je vais sortir, tu vas y goûter. Je suis à Jellinek juste pour ne pas aller en prison.

On several occasions, my son Julien and I received death threats. He said the following about my youngest son, Maxime: "I won't touch him, he'll die anyway, because he has cystic fibrosis."

My abuser hit himself in the face. He had bruises and he was swollen. He would tell me, "I'll call the police, bitch . . ." Pardon my language, but these are his words. ". . . And I'll tell them that you did this to me. You'll end up on the inside too." I can still picture this, after all these years. Neither I nor my children will ever forget this.

That's how an abuser, who is guilty of domestic violence, can put on an act to get lighter sentences from the justice system.

On March 25, 2007, he sexually assaulted me again, while his case was already before the court. Unfortunately, the judges who were supposed to protect me didn't do their job properly. My abuser said, "Come with me. I have a surprise for you." I told him that I wasn't interested, but he insisted, as usual. And when I say that he insisted, I mean that he terrorized me.

We then took Chemin de la Montagne, in Hull, which leads to a very wooded country road. We went to the end of the road near a golf course. He was trying to confuse me so that I wouldn't know where we were, but I was looking at everything. He was doing everything he could to make me feel lost and to terrorize me even more.

He ordered me to give him my cell phone, which I did. He said, "You won't have your cell phone, so your children won't be able to reach you or bother me, especially not Julien." We drove around the school to the back, to a large parking lot. He parked the car right next to a wooded area. He took off my glasses and started kissing me. I had no choice but to let him. I knew that if I didn't do what he wanted, my life would certainly be in even more danger. This feeling is very strong.

Unfortunately for me, I was raped again. My crying and my screaming were stifled by fear and shame. He told me: "You and I are going right into the woods, there is a little ravine." But it was cold and dark. I was so scared that he was going to kill me and leave me in that ravine. Hoping he might change his mind, I suggested going somewhere else. He said: "We will go to my mother's house." But she was not there.

I reported my attacker a few months later and he received a very light sentence: two years of probation and a ban on coming near my family. The Criminal Code sets out harsh penalties for attempted murder, sexual assault and intimate partner violence. I was the victim of that, but no judge imposed the penalties set out

À plusieurs reprises, nous avons reçu des menaces de mort, mon fils Julien et moi. Il disait de mon plus jeune fils, Maxime : « Je ne lui toucherai pas, de toute façon, il va mourir, car il est atteint de fibrose kystique. »

Mon agresseur se rouait lui-même de coups au visage : il avait des bleus, il était enflé. Il me disait : « Je vais téléphoner à la police, ma "tabarnak"... », pardonnez mon langage, mais c'est le sien, « ... et je vais leur dire que c'est toi qui m'as fait cela. Tu vas y aller toi aussi en dedans. » Je vois encore ces images, après toutes ces années et on ne pourra jamais les oublier, ni moi ni mes enfants.

Voilà de quelle manière un agresseur, coupable de violence conjugale, peut jouer la comédie pour obtenir des peines plus souples de la part du système judiciaire.

Le 25 mars 2007, j'ai subi une autre agression sexuelle de sa part, alors que le système judiciaire était déjà saisi de son dossier. Malheureusement, les juges qui étaient censés me protéger n'ont pas fait leur travail correctement. Mon agresseur m'a dit : « Viens avec moi, j'ai une surprise pour toi. » Je lui ai répondu que ça ne me tentait pas, mais il a insisté, comme d'habitude. Et quand je dis qu'il a insisté, je parle de terrorisme à mon égard.

Ensuite, nous avons emprunté le chemin de la Montagne, à Hull, qui mène sur un chemin de campagne très boisé. Nous nous sommes rendus au bout du chemin, près d'un terrain de golf. Il essayait de m'étourdir pour que je ne sache pas où nous étions, mais j'observais tout. Il faisait tout pour que je ne me retrouve plus et pour me terroriser encore plus.

Il m'a ordonné de lui remettre mon cellulaire, ce que j'ai fait. Il disait : « T'auras pas ton cellulaire, comme ça, tes enfants ne pourront pas te rejoindre ni me déranger, surtout pas ton Julien. » Nous avons fait le tour du collège jusqu'en arrière, dans un grand stationnement. Il a stationné la voiture juste à côté d'un boisé. Il a enlevé mes lunettes, il a commencé à m'embrasser, je n'avais pas le choix de me laisser faire. Je savais que si je ne faisais pas ce qu'il voulait, ma vie était définitivement encore plus en danger. On le ressent terriblement.

Malheureusement, j'ai été violée une nouvelle fois. Mes pleurs et mes cris étaient étouffés par la peur et la honte. Il m'a dit : « Je vais aller avec toi en bas du boisé, il y a un petit ravin. » Mais il faisait froid et il faisait noir. J'avais tellement peur qu'il me tue et qu'il m'abandonne dans ce ravin. En espérant qu'il change d'idée, je lui ai suggéré d'aller ailleurs. Il m'a dit : « On va aller chez ma mère », mais elle était absente.

J'ai porté plainte quelques mois plus tard et mon agresseur a reçu une sentence très clémentine : deux ans de probation et une interdiction d'approcher ma famille. Le Code criminel prévoit de lourdes peines pour les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles et la violence à l'égard d'un partenaire intime. J'en ai

in the Criminal Code, because they didn't understand what I was going through.

Being repeatedly raped is very distressing and being a man's wife does not give him the right to rape you. It's a criminal act: when you say no, he must respect that.

I am telling you my personal story to prove to you the extent to which my children and I suffered violence, even when the judges and the legal system were already aware of our complaints. I did not feel that I was heard by the judges because I had the feeling that they did not understand my situation. Above all, they did not understand that my former spouse was dangerous, violent and manipulative.

If justice is to be fair and meaningful, if all victims are to be respected, future judges must be trained about domestic violence in all the provinces of Canada. Let me ask you: How many times must victims be brushed aside to manage by themselves after a judge's ruling in favour of the attacker?

Victims end up shut into shelters for their safety, while the attackers are outside, free to keep creating other victims. I find that disgusting and very unfair.

Right here, right now, you have the power to change course, to return to the word "justice" the meaning that has been forgotten too long because of soft sentencing. That is what leads me to ask you to amend Bill C-3 and require domestic violence training.

I do not want my testimony today to be simply a bunch of my words that end up on a piece of paper there in front of you. I would like my testimony to be a token of change, a token that will give us hope that the suffering and the despair we felt are also felt by each one of you.

It could be your mother, your sister, your daughter, a female friend. The victims must no longer be forgotten, ever. We deserve respect, we deserve a life. I am testifying for us all, whatever our nationality. Bill C-3 is critical. We can no longer close our eyes to the unacceptable.

Please forgive me for being overemotional. I appreciate your kind attention. From the bottom of my heart, I thank you for hearing me today.

The Chair: Ms. Tremblay, thank you for joining us today. You are truly brave. I know that I speak for all the members of the committee. We genuinely appreciate your courage. Thank you so much.

été victime, mais aucun juge n'a appliqué les peines prévues par le Code criminel, car on ne comprenait pas ce que je vivais.

Subir des viols à répétition est très éprouvant et ce n'est pas parce que vous êtes sa conjointe qu'un homme a le droit de vous violer. C'est un acte criminel et quand vous dites non, il doit vous respecter.

Je vous raconte mon histoire personnelle pour vous prouver à quel point mes enfants et moi avons subi de la violence, alors que les juges et le système judiciaire étaient déjà saisis de nos plaintes. Je ne me suis pas sentie écoutée par les juges, car j'avais ce sentiment qu'ils ne comprenaient pas ma situation, mais surtout qu'ils ne comprenaient pas que mon ex-conjoint était dangereux, violent et manipulateur.

Pour une justice équitable et sérieuse, par respect pour toutes les victimes, la formation des futurs juges en matière de violence conjugale se doit d'être obligatoire dans toutes les provinces canadiennes. Combien de fois, je vous le demande, les victimes laissées pour compte doivent-elles se débrouiller seules à la suite d'un jugement prononcé en faveur de l'agresseur?

La victime se retrouve enfermée dans une maison d'hébergement pour sa sécurité, alors que l'agresseur est libre dehors, à continuer à faire d'autres victimes. Je trouve cela aberrant et très injuste.

Ici et maintenant, vous avez le pouvoir de renverser la vapeur, de redonner au terme « justice » sa définition trop longtemps oubliée par des sentences bonbon. Cela m'amène à vous demander de modifier le projet de loi C-3 afin de proposer une formation en matière de violence familiale.

Aujourd'hui, j'aimerais que mon témoignage ne reste pas qu'un tas de mots prononcés et jetés sur un papier ici, devant vous. J'aimerais que mon témoignage soit un gage de changement, porteur d'espoir, afin que la souffrance et le désespoir qui nous sont infligés soient ressentis par chacun de vous.

Il pourrait s'agir de votre mère, de votre sœur, de votre fille, d'une amie. Au nom du respect et du droit à la vie pour nous toutes, il ne faut plus jamais que les victimes soient oubliées. C'est pour nous toutes, de toutes nationalités, que je témoigne. Le projet de loi C-3 est primordial. Nous ne pouvons continuer de fermer les yeux sur l'inacceptable.

Je vous prie de m'excuser pour le trop-plein d'émotions et d'accepter mes salutations distinguées. Du fond du cœur, je vous remercie de m'avoir entendue aujourd'hui.

La présidente : Madame Tremblay, je vous remercie de votre présence devant nous aujourd'hui. Vous êtes vraiment courageuse. Bien sûr, je parle au nom de tous les membres du comité. Nous apprécions vraiment votre courage. Merci infiniment.

Ms. Tremblay: Thank you very much.

[*English*]

The Chair: We will now go to Mr. Tachie, President of the Canadian Association of Black Lawyers. Mr. Tachie, you have five minutes.

Raphael Tachie, President, Canadian Association of Black Lawyers: Thank you for the invitation to speak on this important issue and the proposed amendments.

On behalf of the Canadian Association of Black Lawyers, we feel strongly that judicial training on social context and with respect to sexual assaults is an important step forward. We support any commitment and proposals that aim to move this conversation and the amendments forward.

The caution we would like to present to the committee is that in doing so, we ought to also consider its impact on judicial independence. In some circumstances, judicial independence has allowed judges and courts to take into account issues that are important and not always mandated or legislated. In moving this issue forward and in reviewing the bill and proposal, content is important, but it must be implemented with a view toward minimal impact on judicial independence.

The story we've just heard tells us that social context education and training for judges are needed in this space. Our view is that we support collaboration between the judiciary and the legislature as coequal branches of government in coming up with proposals that outline the type of training around sexual assault and social context that judges ought to go through but with a view toward limiting mandatory steps that could impinge on judicial independence.

Thank you so much.

The Chair: Thank you very much for being here, Mr. Tachie.

Senators, we will now move on to questions. We will start with the sponsor of the bill, Senator Dalphond.

[*Translation*]

Senator Dalphond: First, I would like to thank all the witnesses who have come to give us their opinions. I can tell you that we appreciate it very much.

Mme Tremblay : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

La présidente : Nous passerons maintenant à M. Tachie, président de l'Association des avocats noirs du Canada. Monsieur Tachie, vous disposez de cinq minutes.

Raphael Tachie, président, Association des avocats noirs du Canada : Nous vous remercions de nous avoir invités à traiter de cette question importante et des amendements proposés.

Au nom de l'Association des avocats noirs du Canada, nous sommes convaincus que la formation des juges sur le contexte social et les agressions sexuelles constitue un important pas en avant. Nous appuyons tout engagement ou proposition visant à faire progresser cette conversation et les amendements.

Nous vous ferions toutefois la mise en garde suivante. En agissant dans ce domaine, il faudrait aussi tenir compte des répercussions sur l'indépendance de la magistrature. Dans certaines situations, cette indépendance a permis à des juges et à des tribunaux de tenir compte de questions importantes qui ne sont pas toujours encadrées par des obligations ou des lois. En allant de l'avant dans ce domaine et en examinant le projet de loi et la proposition, le contenu est important, mais il doit être mis en œuvre de manière à avoir une incidence minimale sur l'indépendance de la magistrature.

L'histoire que nous venons d'entendre nous indique qu'il est nécessaire d'offrir aux juges de l'éducation et de la formation sur le contexte social dans ce domaine. Pour notre part, nous sommes favorables à une collaboration entre les deux instances égales du gouvernement que sont les pouvoirs judiciaire et législatif afin d'élaborer des propositions traçant les grandes lignes du genre de formation sur les agressions sexuelles et le contexte social que les juges devraient suivre, et ce, en limitant les mesures obligatoires qui pourraient nuire à l'indépendance de la magistrature.

Je vous remercie beaucoup.

La présidente : Je vous remercie beaucoup de témoigner, monsieur Tachie.

Mesdames et messieurs, nous passerons maintenant aux tours de questions, en commençant par le parrain du projet de loi, le sénateur Dalphond.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : D'abord, je tiens à remercier les témoins qui sont venus présenter leurs points de vue. Je peux vous dire que c'est très apprécié.

My first question goes to Viviane Michel. If I understand you correctly, you want groups like yours, which respond in situations of discrimination and violence against Indigenous women, to be consulted and brought into the design of the courses.

Amendment 2 to section 60 of the Judges Act proposes that the courses be established after consultation with sexual assault survivors and groups and organizations that support them, including Indigenous leaders and representatives of Indigenous communities.

As I understand it, you want to make sure that the Council consults you, given that your organization specializes in issues of this kind. I personally believe that you would make a very significant contribution.

[English]

My second question is to Dr. Fitzgerald. You testified about the famous link between animal cruelty and domestic violence. When Justice Kent of the National Judicial Institute spoke before this committee a few weeks ago, she said that there was training of domestic violence that was given to new judges and she especially mentioned the difficulties survivors with animal companions may face in seeking help. In your view, is the concept of social context broad enough to capture the issues that you speak of?

[Translation]

Let's start with Ms. Michel for two minutes and then Ms. Fitzgerald for two minutes. Thank you.

Ms. Michel: To answer your question, training is really important, especially when it comes to the reality of Indigenous women. We do not just want to provide training, we also want to provide the expertise that will help the justice system understand the reality of Indigenous women, especially with issues of sexual assault. We also want to be consulted as to, for example, the type of sexual assault training to be provided.

We have heard from one victim, right here. It is so painful. Sexual assaults are traumatic. Healing takes a long time and you, in the legal system especially, need to understand aspects of it. I was a victim of sexual assault, I am a survivor of sexual assault. I am comfortable with myself and I have worked hard to be comfortable with myself.

Your legal system is very slow to start legal procedures for the victim. It is slow when it comes to reporting and to laying charges. It takes two years for an accused to be convicted. The

Ma première question s'adresse à Mme Viviane Michel. Si je comprends bien vos représentations, vous souhaitez que des groupes comme le vôtre, qui interviennent en particulier dans les situations de discrimination et de violence envers des femmes autochtones, soient consultés et engagés dans la conception des cours.

Ce que l'amendement numéro 2 propose, à l'article 60 de la Loi sur les juges, c'est que les cours soient établis après consultation de personnes ayant survécu à des agressions sexuelles et de groupes et organismes, notamment les dirigeants autochtones et les représentants des communautés autochtones.

Si je comprends bien, vous voulez vous assurer que le conseil vous consulte étant donné que votre organisme se spécialise dans ce genre de question. D'ailleurs, je crois que votre contribution serait très importante.

[Traduction]

Ma deuxième question s'adresse à Mme Fitzgerald. Vous avez traité du fameux lien entre la cruauté envers les animaux et la violence familiale. Quand la juge Kent, de l'Institut national de la magistrature, a comparu devant notre comité il y a quelques semaines de cela, elle a indiqué qu'une formation sur la violence familiale était offerte aux nouveaux juges, soulignant notamment les difficultés qu'éprouvaient les survivantes ayant des animaux lorsqu'elles cherchaient de l'aide. À votre avis, le concept de contexte social est-il suffisamment large pour englober les questions dont vous parlez?

[Français]

On peut commencer avec Mme Michel pour deux minutes et ensuite Mme Fitzgerald pour deux minutes. Merci.

Mme Michel : Pour répondre à votre question, la formation est vraiment importante, surtout en ce qui concerne la réalité des femmes autochtones. Ce qu'on veut, ce n'est pas seulement de donner de la formation, c'est aussi d'offrir une expertise qui permettra d'aider le système judiciaire à comprendre la réalité des femmes autochtones, surtout en ce qui concerne les enjeux liés à l'agression sexuelle. On veut aussi être consultées au sujet du genre de formation offerte en matière d'agression sexuelle, entre autres.

On a entendu une victime, ici présente; c'est tellement douloureux. Les agressions sexuelles sont des traumatismes. La guérison est très longue et il y a des aspects que vous devez comprendre, surtout du côté judiciaire. J'ai été une victime d'agression sexuelle, je suis une survivante d'agression sexuelle, je suis bien avec moi-même, j'ai travaillé fort pour être bien avec moi-même.

Votre système judiciaire est très lent pour amorcer les procédures judiciaires pour la victime. Il y a une lenteur lorsqu'on fait la déposition et la dénonciation. Cela a pris

reality for Indigenous peoples is that the attacker lives in the community. So the victims meet the attacker in the community every day. What kind of impact does that have on them? Well, as we saw with Ms. Tremblay, you can see the trauma and the impacts of all kinds. So, we deplore the slowness of the legal process in accepting a complaint, of course, but training is also important and we are ready to play a role.

Senator Dalphond: Thank you. Ms. Fitzgerald?

[English]

Dr. Fitzgerald: Thank you very much for the question.

I was very pleased to find out that there is some training. My understanding is that it's limited to the potential impact of pets on the decision to leave an abusive partner, which is certainly an important component, but there are other aspects that we feel are also critical. The understanding of the link between animal abuse and severity of domestic violence and sexual abuse is certainly an important dimension that judges ought to be aware of. Because this area of research is so relatively new, a lot of that information has not yet been disseminated. So we think that is an important point to take into consideration.

As well, it's not just animal abuse in this context that's problematic as far as physical abuse. As we mentioned in our presentation, the scale that we developed, the PTAS, the Partner's Treatment of Animal Scale, includes a variety of acts that could be perpetrated against animals. Neglect and threats can have just as significant of an impact on the human victims as the physical abuse of a pet can.

Senator Dalphond: Thank you.

[Translation]

Senator Boisvenu: I want to echo your comments, Madam Chair, in saluting the courage of our witnesses, and in acknowledging how pertinent their statements are.

My first question goes to Ms. Michel. Ms. Michel, yesterday, I introduced a bill on domestic violence in the Senate. I have had a lot of reaction from women experiencing it in Indigenous communities. I am in contact with communities in Quebec on the matter. They are disproportionately affected, compared to more urban communities, whiter communities. In your opinion, in terms of judges' training, when we focus on domestic violence and sexual violence — of the kind Ms. Tremblay told us about earlier in such a dignified way — do you believe that we should also include domestic violence in this bill? The two areas, sexual violence and domestic violence, frequently come together.

deux ans avant que cette personne ne soit condamnée. La réalité chez les peuples autochtones est que l'agresseur vit dans la communauté. Donc, les victimes rencontrent l'agresseur dans la communauté tous les jours. Qu'est-ce que cela a comme impact sur elles? Eh bien, on le voit chez Mme Tremblay, on voit les traumatismes et les impacts de toutes sortes. Donc, on déplore la lenteur du processus judiciaire pour accepter le dépôt d'une plainte, évidemment, mais la formation est aussi importante et on est prêts à collaborer de notre côté.

Le sénateur Dalphond : Merci. Madame Fitzgerald?

[Traduction]

Mme Fitzgerald : Je vous remercie beaucoup de la question.

J'ai été enchantée d'apprendre qu'une certaine formation est offerte. Je crois comprendre qu'elle se limite à l'incidence potentielle des animaux de compagnie sur la décision de quitter un partenaire violent. Il s'agit certainement d'une composante importante, mais il y a d'autres facettes que nous considérons comme cruciales également. La compréhension du lien entre la violence contre les animaux et la gravité de la violence familiale et sexuelle constitue assurément une dimension importante à laquelle les juges doivent être sensibilisés. Comme ce domaine de recherche est relativement récent, une bonne part de ces renseignements n'a pas encore été diffusée. Nous pensons donc que c'est un point important à prendre en compte.

En outre, il n'y a pas que la violence contre les animaux qui soit problématique sur le plan de la violence physique. Comme nous l'avons souligné dans notre exposé, l'échelle du traitement des animaux par le partenaire inclut un éventail de gestes pouvant être commis sur des animaux. La négligence et les menaces ont sur les victimes humaines des répercussions aussi considérables que peut en avoir la violence physique contre un animal.

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je veux joindre ma voix à la vôtre, madame la présidente, pour saluer le courage de nos témoins et aussi la pertinence de leurs déclarations.

Ma première question s'adresse à Mme Michel. Madame Michel, hier, je déposais au Sénat un projet de loi sur la violence familiale. J'ai eu beaucoup de réactions de la part de femmes vivant cette situation au sein de communautés autochtones. Je suis en contact avec les communautés du Québec au sujet de ce dossier. Il y a une disproportion par rapport aux communautés plus urbaines, plus blanches. Est-ce que, selon vous, en ce qui concerne la formation des juges, lorsque l'on se penche sur la composante de violence familiale et violence sexuelle — dont Mme Tremblay nous parlait si dignement tantôt —, ne croyez-vous pas que l'on devrait également intégrer dans ce projet de loi

Ms. Michel: Yes, that is another factor; because it is all about violence. For your information, Quebec Native Women Inc. was one of the first organizations that dared to talk about violence in our communities. Here in Quebec, we have 54 communities and violence was a taboo subject. We were able to work on prevention, to raise awareness, to produce information items on violence, to prepare action plans, to explain and demystify violence, and so on. At Quebec Native Women Inc., we have all those tools at hand. We have the expertise.

That is important, because the impacts are also different for people in Quebec. Earlier, I mentioned that the attacker remains in the community. Sometimes — and I know this because I have worked in a shelter for women who are victims of violence — the women do not report him because, when they call the police, an Indigenous man shows up, who happens to be the spouse's brother. That really puts up barriers to the laying of charges.

In the legal system, when the spouse goes to prison, so does his behaviour. Nothing is done about his behaviour or his problems. We were talking about sexual assault just now, so we are talking about a two-year sentence. The man who assaulted me was in prison for two years, but he never worked on his problem.

So, when we talk about healing processes, when we want to solve problems, we include the problem makers, the attackers. Attackers have to work on their behaviour. The legal system should be able to tell attackers or perpetrators of domestic violence to solve their problem rather than simply to throw them in prison. We have to work on the problem as well.

We could have added a number of things. You should have invited us, because we are really proactive in this area.

Senator Boisvenu: Thank you.

[English]

Senator Batters: Before I start, I want to say thank you to all of you for your incredible advocacy and all the work you do to help Canadians on these key issues.

My question is for the Canadian Association of Black Lawyers. Mr. Tachie, Rona Ambrose's extensive work on this file has shown us that one of the main reasons victims of sexual abuse do not come forward is because of their lack of confidence in the justice system. Do you believe that Parliament has a role in trying to improve confidence in the system for sexual assault victims? The National Judicial Institute indicated that they are

le contexte de la violence familiale? Ce sont des domaines qui se rejoignent beaucoup, la violence sexuelle et la violence familiale.

Mme Michel : Oui, c'est un autre contexte aussi, car on parle de violence. Femmes autochtones du Québec, pour votre information, a été l'une des premières organisations à oser parler de violence à l'intérieur des communautés. Ici, au Québec, il y a 54 communautés. La violence était taboue. On a pu faire de la prévention, de la sensibilisation, des capsules sur la violence, des plans d'action, expliquer et démystifier ce qu'est la violence, etc. On a tous ces outils entre les mains, à Femmes autochtones du Québec; on a l'expertise.

C'est important, car il y a aussi des impacts différents pour la population québécoise. Je mentionnais tout à l'heure l'agresseur, qui est au sein de la communauté, et parfois — je le sais, car j'ai travaillé dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence —, les femmes ne le dénoncent pas parce que quand on appelle le policier, il est Autochtone, et il arrive que ce soit le frère du conjoint, par exemple. Cela met justement des barrières à la dénonciation.

Ce qui arrive aussi avec la justice, c'est que lorsque le conjoint est incarcéré, il l'est avec son comportement, on ne travaille pas sur son comportement ni sur sa problématique. Ce qui veut dire qu'il peut être incarcéré — on parlait d'agression sexuelle tout à l'heure — pendant deux ans. Celui qui m'a agressée l'a été pendant deux ans, mais il n'a jamais travaillé sur sa problématique.

Donc, lorsqu'on parle de processus de guérison, lorsqu'on veut résoudre les problèmes, on inclut la problématique, ce qui veut dire l'agresseur. L'agresseur doit travailler sur son comportement. Le système judiciaire devrait pouvoir dire aux agresseurs ou à ceux qui font de la violence conjugale d'aller régler leur problème plutôt que de seulement les emprisonner. On doit travailler sur le problème également.

Il y a beaucoup de choses qu'on pourrait ajouter. Vous auriez dû nous inviter, car nous sommes vraiment proactifs à ce sujet.

Le sénateur Boisvenu : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Avant de commencer, je veux vous remercier tous de votre excellent travail de défense des droits et de tout ce que vous faites pour aider les Canadiens et les Canadiennes au sujet de ces questions importantes.

Ma question s'adresse à l'Association des avocats noirs du Canada. Monsieur Tachie, le travail colossal que Rona Ambrose a accompli dans ce dossier nous a montré que le manque de confiance à l'égard du système de justice constitue l'une des principales raisons qui empêchent les victimes d'agression sexuelle de porter plainte. Pensez-vous que le Parlement a un rôle à jouer afin de tenter de renforcer la confiance des victimes

satisfied that the bill does not infringe upon their independence. Does that satisfy your concerns?

Mr. Tachie: Yes. To answer your second question first, I agree that if the National Judicial Institute, which is an independent body responsible for the training of judges, has that view, then that satisfies my concerns. I think that's an important constituency in terms of the conversation we're having about what the purpose of this bill is. The view I have is that the judiciary should be involved in this conversation and should have input on what the legislation ultimately looks like so that they are confident that it does not impinge on their ability to act independently and do justice in the circumstance.

My sense is that all of us here today share the view that social context and sexual assault training is an important tool for judges, but there might be different circumstances where a different set of people may be here talking about a different issue that we might not feel is warranted in terms of shaping what judges do and how they adjudicate certain decisions. The concern around judicial independence is really that piece, right? At times when the matter is not progressive in the way that we all see it, we do not want to create a precedent of shaping what judges are hearing and what judges are being told to do and train under. That's the concern.

But to your point, it's gratifying to hear that the Justice Institute is supportive of the proposed bill.

Senator Batters: Thank you.

Senator Campbell: I have no questions at this time, Madam Chair.

The Chair: Senator Campbell is also the deputy chair of the committee.

[*Translation*]

Senator Mégie: I have a question for Mr. Tachie and a question for Viviane Michel, but either of the witnesses can possibly answer the second one.

Mr. Tachie has just repeated something we have heard from other witnesses, that the Canadian Judicial Council feels that judges' training must remain their prerogative out of a concern for judicial independence. Outside of these committees, I have spoken to people who have told me that the Judicial Council and the National Judicial Institute already have courses that deal with the whole issue of social context and sexual assault. It's all done. I am told that judges know where to go for the information. One of the witnesses even said that the bill is useless because they already have everything they need.

d'agression sexuelle à l'égard du système de justice? L'Institut national de la magistrature a indiqué qu'il considère que le projet de loi ne nuit pas à son indépendance. Cela calme-t-il vos préoccupations?

M. Tachie : Oui. Pour répondre à votre deuxième question en premier, je conviens que si c'est là l'avis de l'Institut national de la magistrature, un organe indépendant responsable de la formation des juges, alors cela calme mes préoccupations. Je pense qu'il s'agit d'une facette importante du débat que nous avons au sujet du projet de loi. Selon moi, le pouvoir judiciaire devrait participer à ce débat et devrait pouvoir donner son avis sur la mouture finale du projet de loi pour s'assurer qu'il ne l'empêche pas d'agir de manière indépendante et de rendre justice dans les circonstances.

J'ai l'impression que nous tous ici aujourd'hui considérons que la formation sur le contexte social et les agressions sexuelles constitue un outil important pour les juges, mais dans certaines circonstances, un groupe différent pourrait venir parler ici d'une question différente dont on considère qu'elle ne concerne pas ce que les juges font et la manière dont ils rendent des décisions. C'est l'indépendance de la magistrature qui est au cœur de l'affaire, n'est-ce pas? Dans certains cas, quand la question n'est pas progressiste dans le sens que nous le considérons tous, nous ne voulons pas créer de précédent en encadrant ce que les juges entendent et se font dire de faire lors de leur formation. Voilà ce qui nous préoccupe.

Pour en revenir à votre remarque, il est gratifiant d'entendre que l'Institut national de la magistrature appuie le projet de loi.

La sénatrice Batters : Je vous remercie.

Le sénateur Campbell : Je n'ai pas de questions pour l'instant, madame la présidente.

La présidente : Le sénateur Campbell est également vice-président du comité.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : J'ai une question pour Me Tachie et une question pour Mme Viviane Michel, mais à laquelle les deux témoins peuvent éventuellement répondre.

On a entendu dire par les autres témoins, ce que Me Tachie vient de réitérer, que le Conseil de la magistrature du Canada considère que la formation des juges doit demeurer leur prérogative par souci d'indépendance judiciaire. En dehors des comités, j'ai parlé à des personnes qui me disent que le Conseil de la magistrature et l'Institut national de la magistrature ont déjà élaboré des cours qui abordent tout ce qui se rapporte au contexte social et aux agressions sexuelles; tout est fait. On me dit que les juges savent où aller chercher les informations. Quelqu'un parmi les témoins a même dit que ce projet de loi est inutile parce qu'on avait déjà tout ce qu'il faut.

In light of that reality, I would like to know how saying that this kind of training should be provided is an affront to judicial independence. How is it an affront to judicial independence to say that, since the courses already exist, we would like you to take them?

Mr. Tachie can answer, or Ms. Michel, especially since Ms. Michel has told us that Quebec Native Women Inc. can provide training opportunities. I don't know whether or not you have been called on to do so. That is why I am asking my question in this way.

[English]

Mr. Tachie: I will start with a brief answer before I defer to Ms. Michel.

The fact that a course exists is an important piece, but even hearing the stories here today, context matters. Personal exposure to personal experience and personal stories matter. It's not just that courses exist but it is the nature of the courses and how they are developed. Whether judges take advantage of them is important as well.

Our view about judicial independence is not that the courses and the social context education should not be available and that judges ought to be taking those courses. Mandating them, making them mandatory in some way, is the challenge, and forcing them to consider particular kinds of training and not other kinds.

The extent to which the judges have input into what is designed and that the training and the education are focused on broadening to the extent possible the experience and the stories that come out of the social context and these experiences and the experience of survivors is an important piece. That's an important component here. It's an important component in any situation. The social, personal and cultural circumstances of an accused or a victim in any scenario are important considerations. We ought to be giving judges the exposure to experiences so they can input that as part of their decision-making.

Thank you.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses for being here with us today but also for all the work you do every day.

I want to pick up on some of the issues that you've raised, Ms. Fitzgerald and Ms. Barrett, in terms of violence toward animals and the impact that has on women in particular who are trying to escape violence, as well as the fact that dogs remain a central and valued part of Indigenous communities and recognizing that link between animal abuse and violence against women, including sexual assault. I'm curious, and I'm asking this also on behalf of Senator Boyer, who obviously has much

J'aimerais savoir, compte tenu de cette réalité, dans quelle mesure le fait de dire qu'on doit offrir ce genre de formation atteint l'indépendance judiciaire. En quoi est-ce que cela atteint l'indépendance judiciaire de dire que, puisque les cours existent, nous aimerions que vous suiviez cette formation?

Me Tachie peut répondre, ou Mme Michel, surtout que Mme Michel nous a dit que Femmes autochtones du Québec offre des possibilités de formation. Je ne sais pas si on a fait appel à vous pour cela ou pas; donc je lance ma question comme ça.

[Traduction]

M. Tachie : Je commencerai avec une brève réponse, puis je céderai la parole à Mme Michel.

Le fait qu'un cours existe est un point important, mais lorsqu'on entend les histoires relatées ici aujourd'hui, on constate que le contexte compte. L'exposition personnelle à l'expérience et au vécu des gens est importante. Ce qui importe, ce n'est pas tant l'existence de cours que leur nature et la manière dont ils sont élaborés. Il est également crucial que les juges s'en prévalent.

En ce qui concerne l'indépendance de la magistrature, nous ne considérons pas que les cours et l'éducation sur le contexte social ne devraient pas être offerts; les juges devraient les suivre. Le défi consiste à rendre ces cours obligatoires d'une certaine manière et d'obliger les juges à envisager certains genres de formation et pas d'autres.

Il est primordial que les juges aient leur mot à dire sur ce qui est élaboré, et que la formation et l'éducation visent à élargir autant que possible l'expérience et les histoires relatives au contexte social et au vécu des survivantes. C'est un élément important de l'équation dans le cas présent comme dans toute situation. La situation sociale, personnelle et culturelle d'un accusé ou d'une victime est un facteur important à prendre en compte dans tout scénario. Nous devrions permettre aux juges de s'exposer à ces expériences pour qu'ils puissent en tenir compte dans le cadre de leur prise de décisions.

Je vous remercie.

La sénatrice Pate : Je remercie tous les témoins de comparaître aujourd'hui, mais aussi d'accomplir tout le travail qu'ils font quotidiennement.

Je veux revenir aux questions que vous avez soulevées, mesdames Fitzgerald et Barrett, à propos de la violence contre les animaux et de ses répercussions sur les femmes qui tentent d'échapper à la violence, ainsi qu'au fait que les chiens demeurent des éléments centraux et précieux des communautés autochtones et qu'il importe d'admettre le lien entre la violence contre les animaux et la violence envers les femmes, y compris avec l'agression sexuelle. Je suis curieuse, et je pose aussi

more expertise in these issues than I do. In particular concern to Indigenous survivors of sexual assault, do you have recommendations that you think this committee could include, whether in observations or some other means, to strengthen this particular part of the bill?

For Ms. Michel and for others, one of the things that has changed in this bill from previous iterations is the requirement that judges provide reasons in writing because, as many of you will know, some of the most horrendous cases have involved Indigenous women and many of them have only come to light because someone sought out the transcripts, had them transcribed and then made complaints to judicial bodies.

Those are my two questions. If Ms. Fitzgerald and Ms. Barrett could answer, then perhaps Ms. Michel and others might want to speak. Thank you.

Dr. Barrett: First, we are very clear as researchers that we do not speak for Indigenous women. It is really important that Indigenous people be at the table and make those recommendations. I so appreciate your concern for making sure that this law is inclusive of Indigenous experiences, but I also acknowledge that our research group is really not in the best position to speak for Indigenous communities. We really want to ensure that that is something that we are hearing from Indigenous communities directly.

The other thing is that the knowledge of animal abuse specifically in Indigenous communities is really underdeveloped. Dr. Fitzgerald and I are undergoing a national survey here in Canada right now that involves both gathering narratives as well as gathering data. We have really tried to reach out and build relationships with Indigenous communities so that we could gather information about what is happening in those communities, and we can then use that to inform policy development.

Right now, because this whole area of research is just so new to begin with, we are really just getting at the tip of how we really understand the ways in which these experiences might look for people in different communities. I would defer to Dr. Fitzgerald if she has more to say on that.

Dr. Fitzgerald: That's a great response. The only thing I would add is that one thing we found in our research is that domestic violence shelters in urban areas have been more equipped and better able to assist victims who have pets. Unfortunately, shelters in more rural and remote areas don't have much in the way of resources to address the intersection of these issues. That's certainly an area of concern for us, trying to ensure

la question au nom de la sénatrice Boyer également, car elle possède manifestement beaucoup plus d'expérience que moi en la matière. En ce qui concerne notamment les survivantes autochtones d'agression sexuelle, avez-vous des recommandations que vous considérez que le comité pourrait inclure sous la forme d'observations ou par d'autres moyens afin de renforcer cette partie du projet de loi?

J'indiquerais à Mme Michel et à d'autres témoins que l'un des aspects qui ont changé depuis la version précédente de ce projet de loi, c'est le fait que les juges sont obligés de fournir des motifs par écrit car, comme nombre d'entre vous le savent, certaines des affaires les plus horribles concernaient des femmes autochtones et un grand nombre de ces affaires ont été mises au jour seulement parce que quelqu'un en a cherché les transcriptions, les a fait transcrire et a déposé des plaintes auprès de corps judiciaires.

Ce sont là mes deux questions. Si Mme Fitzgerald et Mme Barrett pouvaient y répondre, alors peut-être que Mme Michel et d'autres témoins pourraient vouloir intervenir. Je vous remercie.

Mme Barrett : En premier lieu, il est très clair pour nous qu'à titre de chercheuses, nous ne parlons pas au nom des femmes autochtones. Il est très important que les Autochtones puissent s'exprimer et formuler des recommandations. Je comprends parfaitement que vous vouliez vous assurer que le projet de loi tienne compte du vécu autochtone, mais j'admets aussi que notre groupe de recherche n'est vraiment pas le mieux placé pour parler au nom des communautés autochtones. Nous voulons sincèrement que ce soit elles qui s'expriment directement à ce sujet.

J'ajouterais que les connaissances sur la violence contre les animaux dans les communautés autochtones sont vraiment sous-développées. Mme Fitzgerald et moi-même menons actuellement une enquête nationale au Canada afin de recueillir des témoignages et des données. Nous nous sommes efforcées de nouer des relations avec des communautés autochtones afin de glaner des renseignements sur ce qu'il s'y passe pour utiliser ensuite cette information aux fins d'élaboration de politiques.

À l'heure actuelle, comme tout ce domaine de recherche n'en est qu'à ses balbutiements, nous ne faisons que commencer à comprendre la nature des expériences au sein des communautés autochtones. Je céderai à la parole à Mme Fitzgerald si elle a autre chose à dire à ce sujet.

Mme Fitzgerald : C'est une excellente réponse. J'ajouterais seulement que dans le cadre de nos recherches, nous avons constaté que les refuges pour victimes de violence familiale des zones urbaines sont mieux équipés et mieux à même d'aider les victimes qui ont des animaux. Malheureusement, les refuges des régions rurales ne disposent pas de beaucoup de ressources pour composer avec l'intersection de ces questions. C'est

that we have services available across the country and not just in select urban areas.

[*Translation*]

Senator Dupuis: My thanks to our witnesses today. Ms. Tremblay, I heard you say that you were apologizing to us for the emotion you showed when you told us about the violence you have experienced. Please, you have no reason to apologize. You also talked about your right to life and you were perfectly correct to do so. The issue for women really is the right to life, and it is appropriate for us as women to demand that society protect our right to life. Thank you for coming.

I have a question for Ms. Michel. Did I understand correctly that you were talking about your organization's willingness, your availability certainly, not only to participate, to work together to develop training, but also to give that training?

My other question goes to Mr. Tachie, the President of the Canadian Association of Black Lawyers. The bill talks about systemic racism and systemic discrimination. What difference do you see between those two concepts?

Ms. Michel: Good evening to you, Senator Dupuis. It's been a while since I have seen you.

Senator Dupuis: Good evening to you too.

Ms. Michel: This is not about consulting just so that you can check a box. It is important to understand that. We have to give the training, we have to really collaborate on the courses. Our training is ready and we have the expertise, in matters of sexual assault, spousal violence or family violence. Our tools are ready now, especially for cases of sexual assault, both for victims and for responders. We tailor them according to the categories, of course.

At the same time, I feel that it is extremely important to have the context of violence understood, in the communities, yes, but also outside the communities, because we also represent urban environments.

The context of discrimination is really important, as are the effects of colonization and intergenerational trauma. We have a number of points dealing with that problem. Quebec Native Women Inc. would be pleased to collaborate to give the training. We are ready.

Senator Dupuis: Thank you. Mr. Tachie?

[*English*]

Mr. Tachie: Thank you.

certainement un point qui nous préoccupe. Il faut que des services soient offerts partout au pays et pas seulement dans certaines zones urbaines.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Merci à nos témoins d'aujourd'hui. Madame Tremblay, je vous ai entendue nous dire que vous vous excusiez des émotions que vous aviez éprouvées en nous racontant la violence que vous aviez vécue. Je vous inviterais à ne pas vous excuser. Vous avez aussi parlé de votre droit à la vie et vous avez tout à fait raison; c'est vraiment le droit à la vie qui est en cause pour les femmes, et c'est normal d'exiger que la société protège notre droit à la vie, à nous les femmes. Merci d'être venue.

J'ai une question pour Mme Michel. Est-ce que j'ai bien compris que vous parlez de la volonté, en tout cas de votre disponibilité comme organisme, non seulement à participer, à collaborer pour élaborer les formations, mais aussi à donner ces formations?

Mon autre question s'adresse au président de l'Association des avocats noirs du Canada, Me Tachie. Dans le projet de loi, on parle de racisme systémique et de discrimination systémique. Quelle différence faites-vous entre les deux concepts?

Mme Michel : Je vous salue, madame la sénatrice Dupuis. Cela fait longtemps que je ne vous ai pas vue.

La sénatrice Dupuis : Je vous salue aussi.

Mme Michel : Il ne s'agit pas seulement de faire une consultation afin de cocher une case. C'est important de bien le faire comprendre. Il faut donner la formation, qu'on ait une collaboration réelle pour les cours. On a des formations qui sont prêtes et on a une expertise, que ce soit pour des cas d'agressions sexuelles, de violence conjugale ou de violence familiale. On a des outils qui sont déjà prêts, surtout pour les cas d'agressions sexuelles, autant pour les victimes que pour les intervenants. On s'ajuste selon les catégories, évidemment.

En même temps, je pense qu'il est également important de faire comprendre le contexte de violence dans les communautés, mais aussi en dehors des communautés, parce qu'on représente aussi le milieu urbain.

Le contexte de discrimination est vraiment important, tout comme les effets de la colonisation et les traumatismes intergénérationnels, et on a plusieurs éléments qui sont liés à ce problème. Femmes autochtones du Québec Inc. se ferait un plaisir de collaborer pour donner de la formation. On est prêts.

La sénatrice Dupuis : Merci. Maître Tachie?

[*Traduction*]

M. Tachie : Je vous remercie.

The answer to this question represents my own views, not those of CABL. I see systemic racism and systemic discrimination as different in terms of intention and in terms of outcomes. What do I mean by difference in intention? Difference in intention focuses on having laws or institutions that are systemically discriminatory without being overtly so. CABL recently intervened in a Supreme Court of Canada case where we were challenging the use of what I call pre-emptory challenges by prosecutors. When you read the face of the rule around pre-emptory challenges when you're selecting a jury, it doesn't look discriminatory or racist. It's not saying you can't select Black jurors or you can remove Black potential jurors from the panel, but how it's exercised ends up being discriminatory in its outcome. What do we mean by that? It means prosecutors, when there is a Black accused, for example, will exercise pre-emptory challenges in a way that would imply that a Black potential juror could not be impartial towards the Black accused. To me, that's an example of systemic discrimination. The law itself, when you read it on its face, is not discriminatory, but how it's applied results in a discriminatory outcome.

The way I interpret systemic racism is a degree of intention. The law in the books or the language used on their face are treating different people differently based on race or ethnocultural background. So in a lot of ways, discrimination is what our institutions tend to do because we don't tend to write overtly racist laws, but how we apply them, interpret them and use them can have discriminatory outcomes.

The Chair: Thank you, Mr. Tachie.

Senator Gold: Thank you to all the witnesses.

My question is to Professor Fitzgerald and Professor Barrett. You might be aware that when the Minister of Justice appeared before the committee, he told us that any Senate amendment at this stage — here I'm quoting him — will endanger the bill itself and will possibly result in it dying on the Order Paper. That is, he explained, due to very limited time in the House of Commons, especially in a minority Parliament.

Thank you for the research that you're doing, which is fascinating and should inform all of our understanding of violence in the home, domestic and family violence. Is it your position that this bill should be amended in some manner to address your concerns?

Dr. Fitzgerald: Thank you for the question.

La réponse à cette question témoigne de mes propres opinions et non de celles de l'Association des avocats noirs du Canada. Je considère le racisme systémique et la discrimination systémique comme étant différents sur les plans de l'intention et des résultats. Qu'est-ce que j'entends par différents sur le plan de l'intention? La différence dans l'intention fait référence au fait qu'il existe des lois et des institutions systématiquement discriminatoire sans l'être ouvertement. L'Association des avocats noirs du Canada est intervenue récemment dans une affaire entendue par la Cour suprême du Canada afin de contester le recours à ce que j'appelle des récusations péremptoires par les procureurs. De prime abord, quand on lit la règle entourant les récusations péremptoires lors du choix du jury, elle ne semble pas discriminatoire ou raciste. Elle ne stipule pas qu'on ne peut pas choisir des jurés noirs ou qu'on peut retirer des jurés potentiels noirs du jury, mais c'est la manière dont elle est appliquée qui finit par avoir des résultats discriminatoires. Qu'est-ce que j'entends par là? J'entends, par exemple, que lorsqu'un Noir est accusé, certains recourront à la récusation péremptoire d'une façon qui laisse penser qu'un juré potentiel noir ne pourrait être impartial à l'endroit de cet accusé noir. C'est pour moi un exemple de discrimination systémique. La loi proprement dite n'est pas discriminatoire quand on la lit : c'est la manière dont on l'applique qui donne des résultats discriminatoires.

Selon mon interprétation, le racisme systémique est un degré d'intention. La loi ou sa teneur traitent les gens différemment en fonction de la race ou de l'origine ethnoculturelle. Ainsi, à bien des égards, la discrimination est ce que nos institutions tendent à faire. Nous n'avons pas tendance à élaborer des lois ouvertement racistes, mais c'est la manière dont nous les appliquons, les interprétons ou les utilisons qui a des résultats discriminatoires.

La présidente : Je vous remercie, monsieur Tachie.

Le sénateur Gold : Je remercie tous les témoins.

Ma question s'adresse à Mme Fitzgerald et à Mme Barrett. Vous savez peut-être que lorsque le ministre de la Justice a comparu devant le comité, il nous a indiqué que si le Sénat propose des amendements — et je cite —, « l'adoption du projet de loi sera mise en péril et il pourrait mourir au *Feuilleton* ». Il nous a expliqué que ce serait parce la Chambre des communes dispose de très peu de temps, particulièrement avec un Parlement minoritaire.

Je vous remercie des recherches que vous effectuez. Elles sont fascinantes et devraient servir de base à tout ce que nous comprenons de la violence familiale et conjugale commise à domicile. Êtes-vous d'avis que le projet de loi devrait être amendé d'une certaine manière afin d'atténuer vos préoccupations?

Mme Fitzgerald : Je vous remercie de la question.

I'll be honest. We don't want to be the reason that the bill dies, so if that is a concern, then we would be happy with an observation related to what we have said here.

Senator Gold: Thank you very much. I have no further questions.

The Chair: Thank you, Senator Gold.

[*Translation*]

Senator Carignan: I object to introducing questions in that kind of way, putting the onus on a witness to presuppose an amendment to a bill. It's a little unusual, shall we say.

My question is more about the link between violence towards animals and conjugal violence. At the outset, I wasn't sure that I really grasped the connection, but I understand it very well now.

My question is for Ms. Fitzgerald and Ms. Barrett. Do you not think that, rather than judges, that kind of training should be provided to police officers or criminologists so they can see the yellow flags or the red flags when they go into a residence and see animal abuse or things that may be suspicious? Judges hearing criminal cases have evidence, and, if need be, can always require evidence from an expert witness as to a specific factor like that when it is brought into a case.

It seems to me that, from the point of view of preventing crime, protecting health and protecting the public and the victims, it would be good for the training to be given to the police officers making the first response into a residence or with a family.

[*English*]

Dr. Barrett: Our position — and you raised excellent points — is that we'd like to see training at both levels. We already know that there has been a lot of research, which we don't have time to present here today but I'm happy to share it with you if you have any interest, on how police officers are engaging with this work on the front line. The reason why we think judges in addition need this training, however, is judges are the ones interpreting when these cases come before the law. As we heard from witnesses today, they often don't understand this context.

In domestic violence situations where there is animal abuse, specifically, if an abuser is forcing the woman to engage in animal abuse as well, she runs the risk of also being charged with animal cruelty. There have been cases where a domestic

Je serai honnête : nous ne voulons pas provoquer la mort du projet de loi. Ainsi, si c'est une possibilité qui vous préoccupe, alors nous nous contenterions d'une observation sur ce que nous avons dit ici.

Le sénateur Gold : Je vous remercie beaucoup. Je n'ai plus de questions.

La présidente : Je vous remercie, sénateur Gold.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je déplore ce genre d'introduction de question qui laisse porter le poids à un témoin ou à un amendement concernant un projet de loi. C'est un peu particulier, disons.

Ma question porte plutôt sur la question du lien entre la violence envers les animaux et la violence conjugale. Au début, je n'étais pas certain de bien saisir ce lien, mais je le comprends maintenant très bien.

Ma question s'adresse à Mme Fitzgerald et à Mme Barrett. Ne pensez-vous pas que ce genre de formation, plutôt que de s'adresser aux juges, devrait être offerte aux policiers ou aux criminologues afin qu'ils puissent apercevoir les drapeaux jaunes ou rouges lorsqu'ils interviennent dans une résidence, qu'ils voient une violence faite aux animaux ou qu'ils voient des liens suspects? Le juge qui a devant lui une infraction criminelle dispose d'une preuve et peut toujours, à la limite, exiger une preuve appuyée par un témoin expert en ce qui a trait à cette particularité, lorsqu'elle est amenée dans un dossier.

Il me semble que du point de vue de la prévention de la criminalité et de la protection de la santé, de la protection du public et des victimes, il serait bien que la formation soit offerte aux policiers qui interviennent en premier lieu dans une résidence ou auprès d'une famille.

[*Traduction*]

Mme Barrett : Vous soulevez un point intéressant. À notre avis, il faudrait offrir de la formation aux deux niveaux. Nous savons déjà qu'un grand nombre de recherches ont été réalisées — des recherches que le temps ne nous permet pas de présenter ici aujourd'hui, mais que je vous transmettrai volontiers si cela vous intéresse — sur la manière dont les agents de police interviennent en première ligne. Si nous considérons que les juges doivent aussi suivre cette formation, toutefois, c'est parce que ce sont eux qui interprètent la loi quand des affaires sont judiciairisées. Comme l'ont indiqué certains témoins aujourd'hui, il leur arrive souvent de ne pas comprendre le contexte.

Quand la violence familiale s'additionne de violence contre les animaux, si l'agresseur oblige la femme à violenter l'animal également, elle risque d'être accusée elle aussi de cruauté envers les animaux. Il est arrivé qu'une survivante de violence familiale

violence survivor has been charged as a perpetrator of animal abuse because she was engaging in animal abuse that she was required to engage in on behalf of her partner. For example, in the bestiality case I talked about earlier, there were concerns that both the victim in that case as well as the perpetrator would be arrested and charged with domestic violence because the woman was indeed involved in some mistreatment of the animals, not because she wanted to be but because she was being forced by her perpetrator. We feel that level of context is something that at a front-line level is important but even more important when these cases come before judges. Amy, would you like to share more?

Dr. Fitzgerald: No, I think that's great.

[Translation]

The Chair: Thank you. Ms. Michel, if you want to answer Senator Mégie's question, now is the time.

Ms. Michel: Is that the question about judges' training?

Senator Mégie: Yes. We have been told that everything is done by the Institute. I'd like to add that some people believe that the really disgusting things some judges say are because they lack social skills.

Do you believe that too or do you feel that it's also because they are not properly trained?

And if it is not because they are not trained, what can be done to address the problem?

Ms. Michel: To answer that, Senator Mégie, I would be very curious to know who they work with. I have some questions. What is the content of their training? That is really important, especially in an Indigenous context. If they are saying that they are already sufficiently equipped, I would really like to find out what their training contains, the names of those who provide the training and also what they take from the training. What does the training achieve? That is important, especially for the positions they hold. I would really be curious to find out.

We tailor our training to the organizations that ask for it. We train police officers, such as the Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) here in Montreal. We train Indigenous police officers about the reality of Indigenous women, especially in terms of violence, of course. So I would be very curious to have some feedback on that. Innovation is always important; just because someone has previously taken a course on the subject doesn't mean they understood it all. There's always room for innovation.

Senator Mégie: Thank you.

soit, comme l'agresseur, accusée de cruauté envers les animaux parce qu'elle avait dû agir à l'instigation de son partenaire. Par exemple, dans l'affaire de bestialité dont j'ai parlé plus tôt, on a craint que la victime soit arrêtée et accusée de violence familiale comme l'agresseur, car elle avait maltraité des animaux, pas parce qu'elle le voulait, mais parce qu'elle y avait été contrainte par son agresseur. Selon nous, s'il est important de comprendre ce degré de contexte en première ligne, il est encore plus important de le comprendre lorsque des juges entendent l'affaire. Madame Fitzgerald, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Fitzgerald : Non, cette réponse me semble excellente.

[Français]

La présidente : Merci. Madame Michel, si vous voulez répondre à la question de la sénatrice Mégie, c'est maintenant le temps.

Mme Michel : Est-ce la question concernant la formation des juges?

La sénatrice Mégie : Oui. On nous a dit que tout était fait par l'Institut. J'aimerais ajouter que certaines personnes croient que le fait que certains juges disent des choses vraiment dégoûtantes est attribuable à un manque de savoir-être.

Le croyez-vous aussi ou pensez-vous que c'est aussi en raison du manque de formation?

Et si ce n'est pas à cause d'un manque de formation, quels moyens pourrait-on utiliser pour pallier le problème?

Mme Michel : Pour vous répondre, sénatrice Mégie, je serais très curieuse de savoir avec qui ils collaborent. J'ai des questions. Quel est le contenu de leur formation? C'est vraiment important, surtout dans un contexte autochtone. S'ils disent qu'ils sont déjà assez outillés, j'aimerais bien connaître le contenu de la formation, les noms de ceux qui donnent la formation et également savoir ce qu'ils ont compris de la formation. Quels sont les acquis de la formation? C'est important, surtout dans la position où ils sont. Je serais vraiment curieuse de savoir.

Dans nos formations, on s'ajuste avec l'organisation qui la demande. On donne de la formation aux policiers, par exemple le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ici à Montréal; on donne de la formation aux policiers autochtones au sujet de la réalité des femmes autochtones, surtout en matière de violence, évidemment. Donc, je serais très curieuse d'avoir de la rétroaction là-dessus. Il faut toujours innover et ce n'est pas parce qu'on a déjà suivi un cours sur ce sujet qu'on a tout compris. Il y a toujours place à de l'innovation.

La sénatrice Mégie : Merci.

Senator Boisvenu: My question is for Ms. Fitzgerald. In your presentation, you often referred to the intersection of domestic violence and sexual violence. In your opinion, should judges' education be expanded to include domestic violence and not be strictly limited to sexual violence, especially in a family context?

[English]

Dr. Fitzgerald: Yes. Because of the significant overlap [Technical difficulties] and sexual assault, which we discussed, it would be prudent to include domestic violence, at least an understanding of how common it is. We have a perception of these forms of violence, and also animal abuse, as being entirely separate, and there is significant overlap. Victims of both domestic violence and sexual abuse certainly are exposed to more instances of sexual abuse and ongoing sexual abuse, which would be useful to take into consideration.

The Chair: To all the witnesses, I want to thank you for being here today and also for accommodating us. I know that we were supposed to meet last week, and all of you immediately said yes. Thank you very much for being here. I can tell you that we've heard things here today that will help us with our work, not just on this bill but for future work.

[Translation]

Thank you, Ms. Tremblay, we are really glad to have you here with us today. Thank you so much.

[English]

To all the witnesses, I want to, first of all, apologize. We had you confirmed for last week and we were not able to meet with you. You all immediately said yes, so we very much appreciate your patience with us. It's really important for us to hear from you.

From those whom we cannot hear, we can hear you when we speak, but we have to have interpretation and the interpreters cannot hear you. So please work with us and we will find a way to hear from you. Thank you for your patience.

Senators, we will start with our first witness, Honourable Rona Ambrose, P.C. Ms. Ambrose, you have been very patient with us as well and immediately changed to be with us today. We are looking forward to hearing from you. I will ask you for five minutes to present, Ms. Ambrose.

Le sénateur Boisvenu : Ma question s'adresse à Mme Fitzgerald. Vous avez fait beaucoup allusion, dans votre exposé, à la combinaison entre violence familiale et violence sexuelle. Est-ce que, selon vous, la formation des juges devrait être élargie à la violence familiale et ne pas se limiter strictement à la violence sexuelle, surtout dans un contexte familial?

[Traduction]

Mme Fitzgerald : Oui. Étant donné les importants chevauchements [Difficultés techniques] et l'agression sexuelle, dont nous avons parlé, il serait prudent d'inclure la violence familiale afin que les juges comprennent au moins à quel point le phénomène est répandu. Nous percevons ces formes de violence ainsi que la violence contre les animaux comme étant des problèmes complètement distincts, alors que les chevauchements sont considérables. Les victimes de violence familiale et d'agression sexuelle sont certainement exposées à plus d'incidents d'agression sexuelle et d'agressions sexuelles continues, un fait qu'il serait utile de prendre en compte.

La présidente : Je veux remercier tous les témoins de comparaître aujourd'hui et de vous être adaptés à nos contraintes. Je sais que nous devons nous rencontrer la semaine dernière, et vous avez immédiatement accepté. Je vous remercie beaucoup d'être ici. Je peux vous dire que nous avons entendu aujourd'hui des choses qui nous aideront dans notre travail, pas seulement concernant ce projet de loi, mais dans tous nos travaux.

[Français]

Merci, madame Tremblay, nous sommes vraiment heureux que vous soyez ici avec nous aujourd'hui. Merci infiniment.

[Traduction]

Je tiens tout d'abord à présenter nos excuses à tous les témoins. Nous avons confirmé votre présence la semaine dernière, mais nous n'avons pu vous rencontrer. Vous avez immédiatement accepté. Nous vous remercions donc de votre patience à notre égard. Il est très important que nous vous entendions.

Quant à ceux et celles que nous ne pouvons pas entendre, nous pouvons vous entendre quand nous parlons, mais nous devons avoir l'interprétation et les interprètes ne peuvent pas vous entendre. Travaillez avec nous et nous trouverons un moyen de vous entendre. Je vous remercie de votre patience.

Sénateurs, sénatrices, nous commencerons à entendre notre premier témoin : l'honorable Rona Ambrose, c.p. Madame Ambrose, vous vous êtes montré très patiente envers nous et avez immédiatement modifié votre horaire pour être avec nous aujourd'hui. Nous sommes impatients de vous entendre. Je vous accorde cinq minutes pour présenter votre exposé, madame Ambrose.

[Translation]

The Honourable Rona Ambrose, P.C., as an individual: Thank you for inviting me to speak about Bill C-3 and I thank all senators for keeping an open mind about this important legislation.

[English]

I especially want to thank Senator Dalphond for sponsoring the bill in the Senate and also again acknowledge the incredible work of Senator Raynell Andreychuk who sponsored previous versions of this bill in previous years. Interestingly, they're both former judges.

We're all aware of how rare it is that any legislation in the House of Commons receives unanimous consent, particularly a private member's bill. What's even rarer is for the House of Commons to then reiterate its resounding support of pieces of legislation unanimously again and again and again, and furthermore, that the House should send a note to the Senate Chamber asking for that legislation to be prioritized.

The fact that we're sitting here more than four years later and it's had to be introduced two other times since should create a sense of urgency for all of us. Like many advocates on this issue and on the issue of institutional reform, I admit I am a bit saddened and frustrated to be appearing before this committee again on similar legislation. To put it into perspective, when I first introduced my original bill, Donald Trump had just been inaugurated and the #MeToo movement had not even happened yet.

But here we are again and we are discussing this issue because it matters, because judges continue to make mistakes, perpetuating rape myths and stereotypes in the courtroom and misapplying sexual assault law. The most recent case was just a few weeks ago in Nova Scotia where a judge disregarded even the defence counsel's suggestion for a multi-year sentence for a convicted rapist because the judge believed the rapist couldn't control his urges and was therefore less responsible for his actions and deserved a lesser sentence.

I often wonder whether if this bill had passed four years ago, we could have prevented some of this egregious behaviour that has had a clear impact on the confidence sexual assault survivors have in our courts when they hear these things.

Senators, since we last spoke, the facts and the statistics have not changed. One in three women and one in six men will experience sexual violence in their lifetime. Aboriginal women and girls are five times more likely to suffer sexual violence than non-Aboriginal women. Witnesses you've heard at this

[Français]

L'honorable Rona Ambrose, c.p., à titre personnel : Merci de m'avoir invitée pour parler du projet C-3 et merci à tous les sénateurs de garder l'esprit ouvert concernant cette importante mesure législative.

[Traduction]

Je tiens particulièrement à remercier le sénateur Dalphond de parrainer ce projet de loi au Sénat et à souligner le travail extraordinaire de la sénatrice Raynell Andreychuk, qui en a parrainé les versions précédentes ces dernières années. Fait intéressant, ce sont tous deux d'anciens juges.

Nous savons tous à quel point il est rare qu'un projet de loi reçoive le consentement unanime à la Chambre des communes, particulièrement dans le cas de projets de loi d'initiative parlementaire. Ce qui est plus rare encore, c'est que la Chambre des communes réitère et clame encore et encore son soutien à l'égard d'un projet de loi, allant jusqu'à envoyer au Sénat une note lui demandant de traiter cette mesure législative en priorité.

Le fait que nous nous trouvions ici plus de quatre ans plus tard et que le projet de loi ait dû être déposé de nouveau à deux reprises devrait instiller en nous tous un sentiment d'urgence. À l'instar de nombreuses personnes qui ont à cœur cette question et la réforme institutionnelle, j'admets que je suis quelque peu attristée et irritée de témoigner de nouveau devant le comité au sujet d'un projet de loi semblable. Pour mettre les choses en perspective, quand j'ai initialement déposé mon projet de loi, Donald Trump venait d'être porté au pouvoir et le mouvement #MoiAussi n'existait pas encore.

Mais nous revoici à débattre de la question, car elle est importante et des juges continuent de commettre des erreurs, perpétuant en cour des mythes et des stéréotypes sur le viol et appliquant erronément les lois relatives à l'agression sexuelle. Le plus récent cas est survenu il y a quelques semaines en Nouvelle-Écosse quand un juge a fait fi même d'une suggestion de l'avocat de la défense, qui proposait une peine de plusieurs années pour un violeur déclaré coupable, car ce juge pensait que le violeur était incapable de contrôler ses pulsions et était par conséquent moins responsable de ses gestes et méritait une peine moindre.

Je me demande souvent si nous aurions pu prévenir une partie de ces comportements effarants qui ont manifestement une incidence sur la confiance des survivantes d'agression sexuelle à l'égard de nos tribunaux quand on a vent de ces affaires si ce projet de loi avait été adopté il y a quatre ans.

Sénatrices, sénateurs, depuis notre dernière rencontre, les faits et les statistiques n'ont pas changé. Une femme sur trois et un homme sur six sera victime de violence sexuelle au cours de sa vie. Les femmes et les filles autochtones sont cinq fois plus susceptibles de subir de la violence sexuelle que les femmes non

committee further outline their distrust of our judicial system, and 95% of women who are sexually assaulted will remain silent. Men and boys are even less likely to report their experiences. When asked why, according to Justice Canada, two thirds of victims say that they have no faith in the courts.

Since the onset of COVID, circumstances have only gotten worse. Calls to rape crisis centres have been overwhelming. Let's remember that 95% of these victims will not report. Just let that sink in. These are not just numbers and percentages. These are human lives that are changed forever. We must find ways to increase confidence in our courts and our judiciaries so that more victims come forward to report.

You have before you, of course, a few clauses that have been reviewed in different ways at different times exhaustively by Parliament for four years. I would suggest this is a modest and non-threatening proposal that politely asks the leaders of our justice system to take basic training in the highly complex area of sexual assault.

I do want to applaud the NJI for the training and resources they have and are continuing to develop, as Justice Adèle Kent laid out, but it's not enough to have it available. We must send the message that we expect those who hold the highest seat of power in our courtrooms to know the basics in sexual assault law. Mistakes by judges in basic law cannot continue to happen when they have such an impact in the courtroom.

Most importantly, we must send a message to Canadians that it also matters to you, who are convened today. The House has spoken several times on this issue unanimously, and it's time for the Senate to do the same.

On the issue of amendments, because I know I'll be asked, I empathize greatly with the issues that have been put forward. But I will be honest: I do believe that if you amend this bill, it probably will not pass, and that worries me. This bill was carefully negotiated to ensure the delicate and critical lines between an independent judiciary and Parliament remain uncompromised.

Honourable senators, I implore you to consider what life has been like for the past four years for survivors of sexual assault who are too scared to report. On this specific issue, not only do they lack faith in our courts, but because of the delay around this bill, they may also lack faith in our institution.

autochtones. Les témoins que vous avez entendus n'ont fait que souligner davantage leur dégoût à l'égard de notre système de justice, et 95 % des femmes agressées sexuellement resteront silencieuses. Les hommes et les garçons sont encore moins susceptibles de signaler une agression. Selon Justice Canada, quand on demande aux victimes pourquoi elles gardent le silence, les deux tiers évoquent leur manque de confiance à l'égard des tribunaux.

Depuis le début de la pandémie de COVID, la situation n'a fait qu'empirer. Les centres de crise et d'aide aux victimes de viol sont submergés d'appels. Rappelons-nous que 95 % des victimes ne parleront pas. Laissons cette statistique faire son chemin dans notre esprit. Il ne s'agit pas seulement de chiffres et de pourcentages, mais de vies humaines changées à jamais. Nous devons trouver des moyens de renforcer la confiance des victimes à l'égard des tribunaux et des instances judiciaires.

Bien entendu, vous avez devant vous quelques dispositions qui ont été examinées en détail de diverses manières à différents moments par le Parlement au cours des quatre dernières années. Il me semble nous avons là une proposition modeste et inoffensive dans laquelle nous demandons poliment aux hautes instances de notre système de justice de suivre une formation de base sur le domaine fort complexe de l'agression sexuelle.

Je tiens à féliciter l'Institut national de la magistrature pour la formation et les ressources qu'il offre et qu'il continue de développer, comme la juge Adèle Kent l'a expliqué, mais il ne suffit pas d'offrir de la formation. Nous devons faire comprendre que nous nous attendons à ce que les hautes instances de nos tribunaux connaissent les rudiments du droit sur les agressions sexuelles. Les juges ne peuvent pas continuer de commettre des erreurs de droit fondamental quand elles ont des répercussions considérables en cour.

Mais surtout, nous devons signaler aux Canadiens et aux Canadiennes que la question est importante, pour vous qui êtes ici aujourd'hui. La Chambre s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur de ce projet de loi, et il est temps que le Sénat fasse de même.

En ce qui concerne les amendements — car je sais qu'on m'interrogera à ce sujet —, les questions qui ont été soulevées aujourd'hui suscitent en moi une grande empathie. Mais je serai honnête : je pense que si vous amendez ce projet de loi, il ne sera probablement pas adopté, et cela me préoccupe. Ce projet de loi a été soigneusement négocié pour que la séparation délicate, mais cruciale, entre un pouvoir judiciaire indépendant et le Parlement ne soit pas compromise.

Honorables sénateurs et sénatrices, je vous implore de songer à ce qu'a été la vie depuis quatre ans pour les survivants et les survivantes d'agression sexuelle qui avaient trop peur pour se manifester. Ce problème découle non seulement de leur manque de confiance à l'égard des tribunaux, mais aussi des retards dans

What seemed such a simple request four years ago, to ask the judiciary to require judges to take sexual assault law training, continues to be opposed by a few who have no interest in reforming the very institutions the public needs to have faith in so that they last the test of time and pass the test of public confidence. This includes Parliament, the Senate, the Governor General, the RCMP, our military and, in this case, our judiciary.

The need for institutional reform is all around us, and it's people like you who have the power to respond to the call, senators. There is much work to be done — I know that — and training is just a small step. I want to thank all of you, especially those on the panel with me who have pushed this issue to the forefront and made survivors your focus.

[*Translation*]

Madam Chair, thank you for this opportunity to address you.

[*English*]

I look forward to taking your questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Ambrose. Thank you for trying for four years. You have a lot of determination, and I thank you for that.

Our next witness is Amy S. FitzGerald from the BC Society of Transition Houses.

Amy S. FitzGerald, Executive Director, BC Society of Transition Houses: Good afternoon, and thank you for this opportunity to testify to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on Bill C-3, An Act to amend the Judges Act and the Criminal Code.

As stated, I am Amy FitzGerald — another Amy FitzGerald — also working in the violence against women sector. As well, I have worked with your esteemed panellist Professor Fitzgerald on animal abuse and violence against women issues. It was lovely to see her again today in Zoom land.

I would like to acknowledge that the BC Society of Transition Houses office is in Vancouver on the unceded territory of the Coast Salish people, shared by the Squamish, Musqueam and Tsleil-Waututh nations, whose history is tied to this unceded ancestral land, and we are grateful to be here.

l'examen de ce projet de loi, des retards qui pourraient également miner leur confiance à l'égard de nos institutions.

Ce qui semblait être une demande toute simple il y a quatre ans, laquelle visait à demander au pouvoir judiciaire d'exiger que les juges suivent une formation sur le droit relatif aux agressions sexuelles, continue de se buter à l'opposition d'une poignée de gens qui n'ont aucun intérêt à réformer les institutions mêmes auxquelles la population doit faire confiance pour qu'elles résistent à l'épreuve du temps et de la confiance du public. Cela inclut le Parlement, le Sénat, le gouverneur général, la GRC, notre armée et, dans le cas présent, le système judiciaire.

Une réforme institutionnelle est nécessaire, et ce sont des gens comme vous, mesdames et messieurs les sénateurs, qui ont le pouvoir de répondre à l'appel. Je sais qu'il y a beaucoup de pain sur la planche et la formation n'est qu'un petit pas. J'aimerais vous remercier tous et toutes, et plus particulièrement les témoins qui m'accompagnent qui ont mis cet enjeu à l'avant-plan et qui ont fait des survivants votre priorité.

[*Français*]

Madame la présidente, je vous remercie pour cette occasion de m'adresser à vous.

[*Traduction*]

J'ai hâte de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, madame Ambrose. Je vous remercie de vos efforts des quatre dernières années. Vous faites preuve de beaucoup de détermination, et je vous en remercie.

Notre prochaine témoin est Amy S. FitzGerald de la BC Society of Transition Houses.

Amy S. FitzGerald, directrice générale, BC Society of Transition Houses : Bonjour. Merci de me permettre de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au sujet du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel.

Comme vous l'avez dit, je m'appelle Amy FitzGerald — une autre — et je travaille moi aussi dans le milieu qui combat la violence faite aux femmes. J'ai d'ailleurs également travaillé avec l'estimée professeure Fitzgerald sur des enjeux de cruauté envers les animaux et de violence faite aux femmes. Je suis heureuse de la revoir aujourd'hui par Zoom.

J'aimerais reconnaître que le bureau de la BC Society of Transition Houses à Vancouver se situe sur le territoire non cédé des Salish du littoral, partagé par les nations Squamish, Musqueam et Tsleil-Waututh, dont l'histoire est liée à ce territoire ancestral non cédé. Nous sommes reconnaissants d'être ici.

The BC Society of Transition Houses was founded in 1978 with six members and is a growing member-based provincial umbrella organization with 117 members currently. Some of our members are here today on this esteemed panel. Hello to them.

The society, through leadership, support and collaboration, enhances the continuum of services and strategies to respond to, prevent and end violence against all women, children and youth in British Columbia.

My testimony today will speak to the following elements of Bill C-3: the necessity of Bill C-3 to ensure equality of rights, before and under the law, for all victims of sexual violence, and I will talk about victims of domestic violence. I will speak to the common reality of sexual violence and domestic violence in Canada and, given that daily reality, a recommendation or consideration that domestic violence also be included in the training requirement, the judicial findings requirement of the bill and the annual report sections of the bill.

Bill C-3 is a critical bill whose goal is to ensure that superior court judges hearing sexual assault matters will have the essential training to fairly and impartially decide matters without the influence of myths and stereotypes. BCSTH is sincerely grateful to the Honourable Rona Ambrose, here with us today on this esteemed panel, for her leadership and introduction of former Bill C-337, which paved the way for Bill C-3. We thank her sincerely for her efforts and her unending dedication to victims and victims' rights in Canada.

Our mission and mandate is to train, support and advocate on behalf of our members. Our members consist of transition and second-stage houses and safe homes, along with the PEACE Program, which is a specialized support service for children and youth who have witnessed and experienced family violence. Our members are located in 80 communities, providing emergency safe shelter, housing and support services to women, children and youth. Our members are in seven regions of British Columbia: northern B.C., Cariboo, Okanagan, Kootenays, Fraser Valley, Lower Mainland and Vancouver Island. They operate women's transitional housing programs, along with emergency shelters, and they also operate sexual assault response centres.

We approach our anti-violence work through an intersectional feminist framework that incorporates a critical lens to the systems of power and oppression. As a provincial umbrella

La BC Society of Transition Houses a été fondée en 1978 avec six membres et est une organisation-cadre provinciale en pleine croissance qui compte actuellement 117 membres. Certains d'entre eux sont ici aujourd'hui à titre de témoins, et j'aimerais les saluer.

Avec son leadership, son appui et sa collaboration, notre organisme améliore le continuum de services et de stratégies pour répondre et mettre fin à la violence faite aux femmes, aux jeunes et aux enfants en Colombie-Britannique, ainsi que pour faire de la prévention.

Mon témoignage d'aujourd'hui portera sur les éléments suivants du projet de loi C-3 : les victimes de violence familiale et la nécessité d'assurer l'égalité des droits dans le projet de loi C-3, devant la loi et en vertu de la loi, pour toutes les victimes de violence sexuelle. Je vais vous parler de la réalité commune de la violence sexuelle et de la violence familiale au Canada et, compte tenu de cette réalité quotidienne, je vous recommanderai ou vous laisserai envisager l'inclusion de la violence familiale dans les exigences de formation et de décisions judiciaires dans le projet de loi et dans les articles du projet de loi portant sur le rapport annuel.

Le projet de loi C-3 est un projet de loi essentiel qui vise à garantir que les juges des cours supérieures qui entendent des cas d'agression sexuelle aient la formation nécessaire pour rendre des décisions justes et impartiales dépourvues de mythes ou de stéréotypes. Notre organisation est réellement très reconnaissante envers l'honorable Rona Ambrose, ici présente parmi ce groupe estimé de témoins, pour son leadership et pour avoir déposé le projet de loi C-337, qui aura pavé la voie au projet de loi C-3. Je tiens à la remercier sincèrement de tous ses efforts et de son dévouement sans fin envers les victimes et la défense de leurs droits au Canada.

Notre mission et notre mandat consistent à former, à appuyer et à militer au nom de nos membres. Nos membres gèrent des maisons de transition, de seconde étape et des maisons d'hébergement, en plus du programme PEACE, qui offre de l'aide spécialisée à des jeunes et à des enfants qui ont vu ou vécu de la violence familiale. Nos membres sont répartis dans 80 collectivités et offrent divers services aux femmes, aux jeunes et aux enfants qui ont besoin d'un logement ou d'un placement d'urgence et sécuritaire dans un refuge. Nos membres sont présents dans sept régions de la Colombie-Britannique : dans le Nord de la province, à Cariboo, dans l'Okanagan, dans la région des Kootenays, dans la vallée du Fraser, dans la vallée du bas Fraser et sur l'île de Vancouver. Nos membres gèrent des programmes de maisons de transition pour les femmes, tout comme d'autres refuges d'urgence, en plus de gérer des centres d'intervention pour agression sexuelle.

Nous abordons notre travail de lutte contre la violence dans un cadre féministe intersectionnel qui incorpore l'angle essentiel des systèmes de pouvoir et d'oppression. À titre d'organisation-

organization, our mandate is to amplify the concerns and voices of our front-line membership.

Our members' jobs are 24-7 and multidimensional. They provide emotional support, safety planning — which includes technology safety planning — counselling, assistance with court advocacy, court paperwork and accompaniment, interactions with police and child protection, housing supports, legal supports and transportation.

These days, our members report increasing numbers of women, children and youth with complex social service needs from the trauma of being victimized by a wide range of gender-based violence that includes domestic and sexual violence, controlling and coercive behaviour, animal abuse, stalking and cyberstalking. Our member programs respond to a continuum of violence that is uniformly characterized by the perpetrators exercising and acting to maintain power and control over their victims.

Regarding our recommendations, I would like to first acknowledge the ongoing reality of violence not only in B.C. but throughout Canada. Every year, the society conducts a 24 Hour Census of our member programs. The 24 Hour Census in November 2019 demonstrated that over 1,542 women, children and youth were served by our members in 24 hours. They fielded 1,510 service-related calls, texts and emails; 251 individuals were not able to be served, and 954 children and youth remained on the PEACE Program wait list. Every year in British Columbia, more than 12,000 women, children and youth access transition houses. Domestic violence is one of the main causes of homelessness in Canada and in British Columbia.

Since the outbreak of COVID-19, rates of intimate partner violence have spiked globally, as has been recognized by other panellists today. Anecdotal evidence reported by our members includes increases in calls for support, increases in severity of violence, or eerily quiet. Because of the COVID-19 restrictions, oftentimes the abuser and the women are sheltering at home, and the women have fewer opportunities to leave the home or to call for support and services. B.C. police forces have also indicated an increase in domestic violence calls. Views to ShelterSafe Canada, which is the national online Canadian resource to help women and their children seeking safety from violence and abuse, doubled in March 2020 compared to 2019, and tripled in April 2020 compared to 2019.

cadre provinciale, notre mandat est d'augmenter la portée des préoccupations et des voix de nos membres en première ligne.

Le travail de nos membres ne cesse jamais et est multidimensionnel. Nos membres offrent un soutien émotionnel, de la planification en sécurité — ce qui inclut de la planification en sécurité technologique —, des séances de counselling, de l'aide pour les causes, la paperasse et l'accompagnement devant les tribunaux, les interactions avec les corps policiers et les services de protection à l'enfance, en plus de soutiens pour le logement, le processus juridique et le transport.

Nos membres font rapport ces jours-ci d'un nombre croissant de femmes, d'enfants et de jeunes aux besoins en services sociaux complexes à la suite d'un traumatisme qu'ils ont vécu en tant que victimes d'un large éventail de violence sexospécifique qui inclut la violence sexuelle et familiale, des comportements contrôlants et coercitifs, de la cruauté envers les animaux, du harcèlement et du cyberharcèlement. Les programmes de nos membres répondent à un continuum de violence qui se caractérise uniformément par le fait que les agresseurs exercent et cherchent à maintenir un pouvoir et un contrôle sur leurs victimes.

Pour ce qui est de nos recommandations, j'aimerais tout d'abord mettre en lumière la réalité continue de la violence pas seulement en Colombie-Britannique, mais partout au Canada. Chaque année, notre organisation tient un recensement de 24 heures pour nos programmes membres. Le recensement de 24 heures du mois de novembre 2019 nous a révélé que plus de 1 542 femmes, enfants et jeunes avaient obtenu l'aide de nos membres en 24 heures. Nos membres ont recensé 1 510 demandes de service par téléphone, texto et courriel, 251 personnes qui n'ont pas pu être servies et 954 enfants et jeunes qui demeuraient sur la liste d'attente du programme PEACE. Chaque année, plus de 12 000 femmes, enfants et jeunes attendent d'avoir accès à une maison de transition en Colombie-Britannique. La violence familiale est l'une des principales causes d'itinérance au Canada et en Colombie-Britannique.

Comme l'ont dit d'autres témoins aujourd'hui, les taux de violence conjugale ont augmenté mondialement depuis le début de la COVID-19. Parmi les données empiriques recueillies par nos membres, on observe une augmentation du nombre d'appels pour obtenir de l'aide, une augmentation de la gravité de la violence, ou alors un silence sinistre. Bien souvent, les femmes et leurs agresseurs restent à la maison ensemble à cause des restrictions liées à la COVID-19. Les femmes ont donc moins d'occasions de sortir de la maison ou d'appeler pour obtenir de l'aide ou des services. Les corps policiers de la Colombie-Britannique font également rapport d'une augmentation d'appels pour violence familiale. Le nombre de clics sur le site Web de ShelterSafe Canada, qui est la ressource en ligne nationale pour

Indigenous women and girls, while they make up only 4% of the female population in Canada, are 12 times more likely to be murdered or go missing and three times more likely to report spousal abuse than non-Indigenous women.

I will highlight a recent report by the Canadian Femicide Observatory for Justice and Accountability.

The Chair: Ms. Amy FitzGerald, could you please wind up?

Ms. FitzGerald: Certainly, I will. I'll go to the end of my presentation. My apologies; I got too involved with my statistics.

My recommendation for the bill — and this is based on the recent consultation with our members related to the national action plan — would be the following: We would ask that the bill be amended to consider the prevalence of domestic violence and the continuum of violence that occurs in intimate partner violence. We recommend adding domestic violence to the sexual assault training requirement language and to require this training to be developed through reliance on domestic violence survivors and groups that support those survivors.

We would also recommend that you consider adding domestic violence to the judicial requirement for decision-making reasons to be included in the record and include the topic of domestic violence in the annual reporting criteria.

Extraordinary things have happened during this pandemic year illustrating loss, tragedy and social inequities, but it has also illustrated compassion and collective strength and wisdom. It's possible to bring that same sense of urgency and generosity to this issue to respond to the existing public health and safety emergency of gender-based violence.

The Chair: Thank you very much. We appreciate your statistics. We appreciate your presentation.

[Translation]

Manon Monastesse, Director General, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes: Good evening. My name is Manon Monastesse. I am the Director General of the Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. My sincere thanks to the members of the Senate for allowing us to state our position on the bill.

aider les femmes et leurs enfants qui cherchent à être en sécurité et à fuir la violence et la maltraitance, a doublé en mars 2020 par rapport à 2019, et triplé en avril 2020 par rapport à 2019.

Les filles et les femmes autochtones ne représentent que 4 % de la population féminine au Canada, mais elles sont 12 fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être assassinées ou de disparaître. Elles sont aussi trois fois plus susceptibles de signaler des cas de violence conjugale que les femmes non autochtones.

J'aimerais souligner un rapport récent de l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation.

La présidente : Pourriez-vous conclure, madame FitzGerald, je vous prie?

Mme FitzGerald : Oui, bien sûr, je vais passer à la conclusion. Pardonnez-moi, je me suis perdue dans les statistiques.

Voici ma recommandation pour le projet de loi, qui découle des consultations récentes avec nos membres concernant le plan d'action national : nous aimerions que le projet de loi soit amendé pour qu'il tienne compte de la prévalence de la violence familiale et du continuum de violence dans les cas de violence conjugale. Nous recommandons d'ajouter l'expression « violence familiale » au libellé de l'exigence de formation sur les agressions sexuelles et d'exiger que cette formation soit élaborée en se fiant aux expériences des survivants de violence familiale et des groupes qui les aident.

Nous vous recommandons également d'ajouter la violence familiale à l'exigence judiciaire pour les motifs de décisions à inclure dans le dossier et d'inclure l'enjeu de la violence familiale dans les critères du rapport annuel.

De terribles pertes, tragédies et iniquités sociales se sont produites pendant cette année de pandémie, mais nous avons aussi été témoins de compassion, ainsi que d'une sagesse et d'une force collective. Il est possible d'avoir ce même sentiment d'urgence et de générosité pour cet enjeu afin de répondre à l'urgence actuelle en matière de santé et de sécurité publiques que représente la violence sexospécifique.

La présidente : Merci beaucoup. Nous apprécions vos statistiques et votre exposé.

[Français]

Manon Monastesse, directrice générale, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes : Bonjour. Mon nom est Manon Monastesse. Je suis la directrice générale de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Je remercie profondément les membres du Sénat de nous permettre de prendre position par rapport au projet de loi.

The Fédération des maisons d'hébergement pour femmes represents 36 emergency shelters in all regions of Quebec, as well as 20 second-stage shelters that house women and children for a period of time [Technical difficulties].

[English]

The Chair: We will then go on to Ms. Kerner.

Hilla Kerner, Collective Member, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter: With your permission, my friend will speak first and I will speak in the second half of our presentation.

The Chair: Thank you very much. You will have five minutes together.

Ashani Montgomery, Collective Member, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter: Thank you.

When a woman calls us for support, she wants to report her rape to the police. We meet with her first and we tell her what to expect not only from the police but from our judicial system. We tell her that the police investigation can take anywhere from six months to two years. She may have to repeat her story multiple times to multiple individuals. We let her know that she is just a witness in the Crown's trial, she may or may not get updates and that the time of the trial can take years. The defence lawyer for her attacker may attempt to get extremely personal information about her to attack her credibility as a witness to the crime that was committed against her. She may have to testify multiple times. We unfortunately have to relate to her that it is an excruciating and lengthy process.

At our centre, around 30% of our callers want to use the criminal justice system, but the reality is almost no rapist will be held publicly accountable this way, particularly if he is White and particularly if he is rich. Only 1 in 9, or 11.5%, of sexual assault cases reported to the police in Canada result with a conviction.

Most sexual assaults are tried in provincial court. If we look at the stats in British Columbia, of the 4,279 sexual assault trials, 81 were tried at the Supreme Court, and of those 54 resulted in a guilty verdict. That is 54 out of 4,279 trials.

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes représente 36 maisons d'urgence dans toutes les régions du Québec, ainsi que 20 maisons de seconde étape qui vont accueillir des femmes et des enfants pour une période [Difficultés techniques].

[Traduction]

La présidente : Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Kerner.

Hilla Kerner, membre du collectif, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter : Avec votre permission, mon amie prendra la parole en premier et je conclurai notre exposé.

La présidente : Merci beaucoup. Vous disposez toutes deux d'un total de cinq minutes.

Ashani Montgomery, membre du collectif, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter : Merci.

Lorsqu'une femme nous appelle pour obtenir de l'aide, c'est parce qu'elle désire signaler son viol à la police. Nous la rencontrons en premier et nous lui parlons de ce à quoi elle doit s'attendre, non seulement de la police, mais aussi du système judiciaire. Nous l'informons que l'enquête policière peut s'échelonner sur une période allant de six mois à deux ans. Il se peut qu'elle doive répéter son histoire à de multiples individus à maintes reprises. Nous lui expliquons qu'elle sera considérée comme un témoin par la Couronne lors du procès, et qu'il se peut donc qu'elle ne soit pas tenue informée des développements, sans compter le fait que le processus du procès peut prendre des années. Nous lui expliquons que l'avocat de la défense qui représentera son agresseur pourrait tenter d'obtenir des renseignements très intimes à son égard pour attaquer sa crédibilité à titre de témoin face au crime dont elle a été victime. Nous lui disons qu'elle devra peut-être témoigner à de multiples reprises. Malheureusement, nous devons lui expliquer à quel point le processus peut être long et fort souffrant.

Environ 30 % des femmes qui appellent notre centre désirent utiliser le système de justice pénale, mais la réalité, c'est que presque aucun violeur n'est tenu publiquement responsable de ses gestes avec ce système, surtout s'il est blanc et riche. Seulement 11,5 % des cas d'agression sexuelle signalés à la police au Canada se concluent par un verdict de culpabilité, ce qui représente un cas sur neuf.

La plupart des cas d'agressions sexuelles sont jugés dans des tribunaux provinciaux. Si nous examinons les statistiques pour la Colombie-Britannique, nous voyons que sur 4 279 procès pour agression sexuelle, seuls 81 d'entre eux se sont rendus en Cour suprême. Sur ces 81 procès, 54 se sont conclus par un verdict de culpabilité. Nous parlons de 54 procès sur 4 279.

The women who call our crisis lines don't really have any trust in the criminal justice system. We recently interviewed a few of our callers as a part of — [Technical difficulties] — the national action plan to end gender-based violence about their experience with the criminal justice system. One woman said she would not recommend it, and another woman said rape effectively is legal in Canada.

As it stands, most cases will be dropped long before they even make it in front of a judge, so for women whose cases do make it to trial, we think they deserve to be heard by a judge who is able to carefully apply our sexual assault law and understands that rape is as a result and reinforcement of women's subordinate position in society. Canada's colonial history, women's poverty and men's racism increases poor, Indigenous and Black women's vulnerability to rape, and we can't stand for trials that are being presided over by judges who are operating under racist, classist and sexist stereotypes. This destroys the ability of a woman to be equally protected under the law.

When our courts repeatedly and publicly fail women, we are sending a message that men can rape women with impunity.

Ms. Kerner: I will speak to the amendment of the bill that requires that judge provides reasons for decision in sexual assault proceedings because providing reasons for decision as expressed in the bill will enhance the transparency and accountability of the judiciary.

I believe that Ms. Ambrose, who initiated the original bill, was responding to media reports about the trials of sexual assault cases across the country that exposed judges' ignorance about sexual assault laws and Parliament's intention behind the laws.

The current amendments in the bill say in regard to records of reasons that the reasons should be entered into the record of the proceedings or, if the proceedings are not recorded, should be provided in writing.

In British Columbia, both in provincial courts and the Supreme Court, only written judgments are available to the public. In some provinces, even the written judgments are not available. In many sexual assault trials, judges make the judgments and the reasons for the judgments orally. Of course, recording of judgments is crucial, but it doesn't get us desirable transparency and accountability.

Les femmes qui nous appellent au centre de crise n'ont pas vraiment confiance dans le système de justice pénale. Récemment, nous avons interviewé quelques-unes de nos appelantes dans le cadre du — [Difficultés techniques] — plan d'action national pour mettre fin à la violence sexospécifique pour connaître leurs expériences avec le système de justice pénale. Une femme a dit qu'elle ne recommanderait pas l'expérience, tandis qu'une autre a dit qu'en fait, le viol peut être considéré légal au Canada.

À l'heure actuelle, la majorité des cas sont abandonnés avant même que l'on ne se retrouve devant un juge, alors pour les femmes qui arrivent à se rendre à un procès, on estime qu'il est important qu'elles soient entendues par un juge qui peut appliquer prudemment nos lois en matière d'agression sexuelle et qui comprend que le viol découle du titre de subordonnée des femmes dans la société et le renforce. L'histoire coloniale du Canada, la pauvreté des femmes et le racisme des hommes rendent les femmes noires et autochtones plus à risque de viol. Nous ne pouvons accepter que des juges aux stéréotypes racistes, hiérarchiques et sexistes puissent présider ces procès, car cela ne permet pas aux femmes d'être protégées équitablement devant la loi.

Lorsque nos tribunaux abandonnent continuellement et publiquement les femmes, nous envoyons le message que les hommes peuvent violer les femmes en toute impunité.

Mme Kerner : Je vais maintenant parler de l'amendement du projet de loi qui traite de la nécessité, pour les juges, d'accompagner leurs décisions de raisons lors des procès pour agression sexuelle. Comme il est exprimé dans le projet de loi, on augmenterait ce faisant la transparence et la reddition de comptes de la magistrature.

Je pense que Mme Ambrose, l'instigatrice du projet de loi initial, a réagi à la suite de rapports médiatiques sur les procès de cas d'agression sexuelle au pays qui ont démontré l'ignorance des juges en ce qui concerne les lois sur les agressions sexuelles et l'intention du Parlement derrière ces lois.

Les amendements actuels du projet de loi stipulent que les motifs devraient être inscrits dans le procès-verbal lors des procédures ou qu'ils devraient à tout le moins être fournis par écrit si les procédures ne sont pas enregistrées.

En Colombie-Britannique, seuls les jugements écrits sont accessibles au public, que ce soit dans les tribunaux provinciaux ou à la Cour suprême. Ces jugements écrits ne sont même pas disponibles dans certaines provinces. Dans nombre de procès pour agression sexuelle, les juges rendent leur décision et donnent leurs motifs verbalement. Bien sûr, il est important de consigner les décisions, mais cela ne nous donne pas la transparence et la reddition de comptes désirées.

An example is a case we are involved with, supporting the woman. The man who attacked her was charged with eight charges of sexual assault and battering assault. He was acquitted two weeks ago at the Supreme Court of British Columbia. The only reason we know about the case is because the victim called us. If she or us want to see the judgment urging the Crown to appeal or to have an understanding of the judgment or to have the ability to criticize judges, we will have to pay hundreds or thousands of dollars to get the transcription from the court registry.

I want to argue today that to uphold the principles of transparency and accountability, we must have all judgments in sexual assault trials transcribed and posted online so the judge's decision in sexual assault cases will be available for public scrutiny. Only this will guarantee us the desirable transparency and accountability of the judiciary.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, all, for your patience and working with us. We appreciate it.

We will now go to the sponsor of the bill, Senator Dalphond.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Once again, I'd like to thank all the witnesses testifying before the committee today.

[*English*]

I especially want to thank Ms. Ambrose for raising the ongoing issue. Four years is a lot of patience and energy. I would also like to thank the representatives of all the groups that are involved with people who are survivors of violence and gender violence.

Ms. Ambrose, my questions will be to you and also maybe to the other witnesses. Just the fact that you tabled Bill C-337 at the time and the fact that we are having discussion now, do you see an impact on judges? Do you see an impact on the systems? For example, in P.E.I., they have adopted a provincial bill to deal with that, and in Quebec they are talking about having a kind of integrated court to deal with sexual assault cases. This bill is maybe only part of a larger movement. What are your perceptions, maybe all of you?

Ms. Ambrose: If I may start. Thank you, Senator Dalphond, for all of your advocacy. As a former justice yourself, you have a lot of knowledge around the need for institutional reform and how it can be implemented.

Je vais vous donner l'exemple du cas d'une femme que nous aidons. L'homme qui l'a agressée a été accusé sous huit chefs d'accusation d'agression sexuelle et de voies de fait. La Cour suprême de la Colombie-Britannique l'a acquitté il y a deux semaines. Nous ne sommes au courant de ce cas que parce que la victime nous a appelés. Si elle ou nous désirons obtenir la décision pour un appel de la Couronne, ou simplement pour la comprendre ou encore critiquer les juges, il faudra déboursier des centaines ou des milliers de dollars pour mettre la main sur la transcription du procès du registre du tribunal.

J'aimerais faire valoir qu'à des fins de transparence et de reddition de comptes, toutes les décisions des juges lors de procès pour agression sexuelle devraient être transcrites et publiées en ligne pour que le public puisse y avoir accès et les examiner. Voilà ce qui nous garantirait la transparence et la reddition de comptes désirées de la part de la magistrature.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup à tous de votre patience et de votre collaboration. Nous vous en sommes reconnaissants.

Nous allons maintenant passer au sénateur Dalphond, parrain du projet de loi.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Encore une fois, je voudrais remercier toutes les personnes qui témoignent devant le comité aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'aimerais tout particulièrement remercier Mme Ambrose d'avoir continué à mettre cet enjeu à l'avant-plan. Elle a dû faire preuve de beaucoup de patience et consacrer beaucoup d'énergie pendant ces quatre années. J'aimerais aussi remercier tous les représentants des divers groupes qui travaillent auprès des survivants de violence et de violence sexospécifique.

Mes questions s'adresseront à vous, madame Ambrose, mais peut-être aussi aux autres témoins. À la suite de votre dépôt du projet de loi C-337 et de discussions comme celles que nous tenons aujourd'hui, avez-vous vu des changements chez les juges? Pensez-vous que cela va avoir des répercussions sur les systèmes? À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, le gouvernement a adopté un projet de loi pour s'attaquer à cet enjeu, tandis qu'au Québec, des discussions sont en cours concernant un potentiel tribunal pour les cas d'agression sexuelle. Ce projet de loi n'est peut-être qu'un aspect d'un mouvement plus grand. Qu'en pensez-vous, et vous pouvez peut-être tous répondre?

Mme Ambrose : Si vous me le permettez, je vais commencer. Merci de votre militantisme, sénateur Dalphond. Vous êtes vous-même un ancien juge, alors vous savez bien qu'il nous faut une réforme institutionnelle et un plan pour sa mise en œuvre.

I would say that, yes, the advocacy has been a long four years but the, if I could call it “noise,” and advocacy and pressure has resulted in better training being made available and awareness being raised at the provincial level. You are correct that P.E.I. has introduced a bill similar to this. Saskatchewan is also moving on a bill similar to this and there are discussions in Manitoba.

I will say that when I speak to Attorneys General in provinces, one of the things they say is, “Oh, we’re waiting to see what is happening with the bill in Parliament.” It was a very strong signal when the Attorney General of Canada stood up in the House of Commons and said, “We are going to do this, and we need to do this.”

This bill, which is the government’s Bill C-3, is that signal to them, and they are watching. So I would say inasmuch as we continue to send that message, it’s very important.

Senator Dalphond: Thank you.

Ms. Kerner: I have to say that they are not watching carefully enough. There is a case in Kitchener. Two weeks ago, a judge fined a victim of sexual assault because she broke the publication ban that is supposed to protect victims of sexual assault. She decided to send the judgment and the conviction of the man who raped her — and she technically formally broke the ruling on publication ban, but to fine a victim who decided to reject the protection that the court is giving her to expose the man who did it to her is just absurd.

We keep seeing in lower courts that judges do not internalize the intention behind sexual assault laws and sexual assault proceedings. They definitely do not pay careful enough attention.

The Chair: Ms. FitzGerald, do you have anything to add?

Ms. FitzGerald: I would just say that from the perspective of British Columbia, if this bill were to pass, it would certainly send a strong message to our judiciary and courts here to follow suit. The members here are looking at an integrated response in both, to be honest, criminal court and family court to these matters. This might be a way to connect the two.

The Chair: Senator Boisvenu is next, and he is the critic of the bill.

Je vous dirais que oui, ces quatre années de militantisme ont été longues, mais les vagues — si je puis m’exprimer ainsi —, les campagnes de défense et la pression que cela a amenées nous ont permis d’obtenir de meilleures formations et de sensibiliser davantage les instances provinciales. Vous avez raison; l’Île-du-Prince-Édouard a déposé un projet de loi semblable à celui qui nous occupe. La Saskatchewan est en voie de faire de même et le Manitoba mène des discussions à ce sujet.

Ce que je peux vous dire, c’est que lorsque je parle aux procureurs généraux provinciaux, l’une des choses qu’ils me disent, c’est qu’ils attendent de voir ce qui va se passer avec le projet de loi du Parlement. Lorsque le procureur général du Canada s’est levé en Chambre pour dire que le gouvernement allait agir et qu’il nous fallait agir, cela a envoyé un signal très fort.

Le projet de loi C-3, qui est un projet de loi gouvernemental, est le signal qu’ils attendaient. Ils observent ce qui se passe. Il est très important de continuer à transmettre ce message.

Le sénateur Dalphond : Merci.

Mme Kerner : Je dois dire qu’ils ne sont pas assez attentifs. Il y a une affaire à Kitchener. Il y a deux semaines, un juge a condamné une victime d’agression sexuelle à verser une amende pour avoir enfreint l’interdiction de publication qui est censée protéger les victimes d’agression sexuelle. Elle a décidé d’envoyer le jugement et la condamnation de l’homme qui l’a violée — et elle a techniquement enfreint l’interdiction de publication, mais il est tout simplement absurde d’infliger une amende à une victime qui a décidé de rejeter la protection que lui accorde le tribunal pour dénoncer l’homme qui lui a fait du mal.

Nous continuons de constater dans les tribunaux inférieurs que les juges n’internalisent pas l’intention qui sous-tend les lois et les poursuites relatives aux agressions sexuelles. Ils n’y prêtent certainement pas assez d’attention.

La présidente : Madame FitzGerald, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme FitzGerald : Je dirais simplement que, du point de vue de la Colombie-Britannique, si ce projet de loi était adopté, cela enverrait certainement un message fort à notre système judiciaire et à nos tribunaux pour qu’ils suivent l’exemple. À vrai dire, les membres cherchent à obtenir une réponse intégrée à ces questions, tant dans les tribunaux criminels que dans les tribunaux de la famille. Ce pourrait être un moyen de relier les deux.

La présidente : Le sénateur Boisvenu est le prochain intervenant, et il est le porte-parole pour le projet de loi.

[Translation]

Senator Boisvenu: I find it unfortunate and frustrating that we can't hear from all the witnesses today due to technical problems. Madam Chair, for our witnesses to have the respect that they deserve, we should have a mechanism to ensure that witnesses have all the equipment they need to deliver their testimony.

[English]

The Chair: Senator Boisvenu, I will cover that tomorrow and tell you what efforts were made, but at this point I would prefer you to keep going.

[Translation]

Senator Boisvenu: Ms. FitzGerald, in your brief, you spoke of the high number of intimate partner assaults, whether sexual or in the form of domestic violence. I have before me the data from 2005 to 2011, and I believe that the situation has not changed.

In court, adult criminal cases involving intimate partners account for 57% of the cases in this country, which is huge. Of course, that includes sexual cases involving intimate partners, but it also includes domestic violence cases.

You propose an amendment in your brief that seeks to include domestic violence training for judges. I'd like you to talk more about that. In what way is the sexual component of domestic violence closely related enough to require an amendment to this bill with respect to domestic violence?

[English]

Ms. FitzGerald: Thank you very much for the question.

In terms of the work that our member programs are doing across the province, they are responding to a range of violence that includes intimate-partner violence, which includes sexual violence and domestic violence controlling a course of behaviour. We also hear from our members that regularly when women go to court, they feel that they are not believed by the justice system and that they are often revictimized by that system.

From our perspective, there is a need to do training of the judiciary and the judges in particular that would be both trauma and violence-informed and that would respond to sexual violence myths and stereotypes. Some of those myths and stereotypes

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je trouve regrettable et frustrant qu'on ne puisse pas entendre tous les témoins aujourd'hui à cause de problèmes techniques. Madame la présidente, en tout respect pour nos témoins, nous devrions prévoir un mécanisme pour vérifier que les témoins disposent de tout l'équipement nécessaire pour livrer leur témoignage.

[Traduction]

La présidente : Sénateur Boisvenu, j'en parlerai demain et je vous dirai les efforts qui ont été déployés, mais pour l'heure, j'aimerais que vous continuiez votre intervention.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Madame FitzGerald, dans votre mémoire, vous avez énoncé l'importance des cas d'agressions entre partenaires intimes, qu'elles soient sexuelles ou qu'elles prennent la forme de violence conjugale. J'ai devant moi les données de 2005 à 2011, et je crois que la situation n'a pas changé.

Devant les tribunaux, les causes criminelles pour adultes qui concernent des partenaires intimes représentent 57 % des causes au Canada, ce qui est énorme. Évidemment, cela inclut les causes à caractère sexuel qui concernent des partenaires intimes, mais aussi des causes de violence conjugale.

Vous avez déposé une proposition d'amendement dans votre mémoire, laquelle vise à inclure la violence conjugale dans la formation des juges. J'aimerais que vous en parliez davantage. De quelle façon cette composante sexuelle de la violence conjugale est-elle assez intime pour exiger que l'on intègre à ce projet de loi un amendement relativement à la violence conjugale?

[Traduction]

Mme FitzGerald : Merci beaucoup de la question.

En ce qui concerne le travail que nos programmes membres effectuent dans l'ensemble de la province, ils répondent à toutes sortes de violence qui incluent la violence entre partenaires intimes, notamment la violence sexuelle et la violence conjugale pour contrôler le comportement d'une personne. Nos membres nous disent aussi régulièrement que lorsque les femmes se présentent devant les tribunaux, elles ont l'impression que le système judiciaire ne les croit pas et qu'elles sont souvent victimisées à nouveau par ce système.

De notre point de vue, il est nécessaire de former les magistrats et les juges en particulier pour qu'ils soient sensibilisés aux traumatismes et à la violence et pour qu'ils agissent face aux mythes et aux stéréotypes liés à la violence

exist also in intimate-partner violence as well. Intimate-partner violence is still oftentimes viewed as a private matter and not as a public safety crime, and there is a significant amount of victim blaming still in the courts that our members report. If you are focused on victim safety and women's safety, we feel that the courts are a place to start with training and ensuring that the process there does not revictimize the victims who come for justice.

Thank you.

Senator Batters: First of all, I want to thank all of the witnesses on this panel for all the work you do every single day to help women and vulnerable Canadians, especially during COVID when so many of these issues have become even more prevalent.

My question is to Ms. Ambrose. Ms. Ambrose, thank you for your considerable efforts over the years and for your ongoing work on behalf of victims of sexual violence. When Justice Kent testified before our committee, she lauded your efforts and the impact they have already had on the judiciary. But when she was asked about what this bill will add to the training that's already going on, her answer focused on the value of the dialogue between the judiciary and victims' groups that has taken place as a result of the bill you introduced four years ago, yet she said that the training will continue to evolve in the way that it has. She implied that the bill would make little difference. I want to give you an opportunity to respond to that. What effect do you believe the passage of this bill could have? Do you believe that there could be a significant impact on victims of sexual assault and their willingness to come forward?

Ms. Ambrose: Thank you very much for the question.

I recognize that there has been some impact of the bill already, even though it hasn't passed. I suggest to you that I don't think we should take our foot off the pedal. I really don't.

These issues are highly complex and always evolving. Training should continue to evolve, and it should be informed by research that continues to also evolve around this issue. The accountability around a bill passing in the House of Commons means something. It sends a really important signal to the judiciary. It sends an important signal to provinces that are thinking about doing the same thing and need to put a lot more funding behind this issue. It sends a message to victims that the Parliament of Canada, including the Senate, cares about this issue and believes we need more transparency and accountability.

sexuelle. Certains de ces mythes et stéréotypes existent également dans le domaine de la violence entre partenaires intimes. La violence entre partenaires intimes est encore souvent considérée comme étant une affaire privée et non pas comme étant un crime contre la sécurité publique. Nos membres signalent qu'on jette encore beaucoup le blâme sur les victimes dans les tribunaux. Si vous vous concentrez sur la sécurité des victimes et des femmes, nous estimons que les tribunaux sont un endroit où il faut commencer par la formation et s'assurer que le processus ne victimise pas à nouveau les victimes qui viennent demander justice.

Merci.

La sénatrice Batters : Premièrement, je veux remercier tous les témoins de tout le travail qu'ils font chaque jour pour venir en aide aux femmes et aux Canadiens vulnérables, surtout durant la pandémie de COVID alors que bon nombre de ces problèmes sont devenus encore plus prévalents.

Ma question s'adresse à Mme Ambrose. Madame Ambrose, je vous remercie des efforts considérables que vous avez déployés au fil des ans et de votre travail continu au nom des victimes de violence sexuelle. Lorsque la juge Kent a témoigné devant notre comité, elle a salué vos efforts et l'incidence qu'ils ont eue sur la magistrature. Mais lorsqu'on lui a demandé ce que ce projet de loi ajouterait à la formation déjà en cours, elle a mis l'accent sur l'importance du dialogue entre la magistrature et les groupes de victimes qui a eu lieu à la suite du projet de loi que vous avez présenté il y a quatre ans, mais elle a dit que la formation continuera d'évoluer comme elle le fait. Elle a laissé entendre que le projet de loi ne changera pas grand-chose. Je veux vous donner l'occasion de répondre à cela. Quel effet pensez-vous que l'adoption de ce projet de loi pourrait avoir? Croyez-vous qu'il pourrait avoir une incidence significative sur les victimes d'agression sexuelle et leur volonté de se manifester?

Mme Ambrose : Merci beaucoup de la question.

Je reconnais que le projet de loi a déjà eu une certaine incidence, même s'il n'a pas été adopté. Je ne pense pas que nous devons lever le pied de l'accélérateur. Je ne le pense vraiment pas.

Ces questions sont très complexes et évoluent constamment. La formation doit continuer à évoluer, et elle doit être éclairée par la recherche qui continue également à évoluer dans ce dossier. La reddition de comptes qui entoure l'adoption d'un projet de loi à la Chambre des communes a un sens. Elle envoie un message important à la magistrature. Elle envoie un message important aux provinces qui envisagent de faire la même chose et qui doivent consacrer beaucoup plus de financement à ce problème. Elle envoie le message aux victimes selon lequel le Parlement du Canada, y compris le Sénat, se soucie de cet enjeu et estime qu'il faut plus de transparence et de reddition de comptes.

I would point to the program in the U.K. I was watching your proceedings earlier, and Senator Frum asked a really good question about whether training has made a difference. Do we even know if it has? I would point to two instances. In the U.K., it has been implemented. Sexual assault law mandatory training for the judges has been implemented for over a decade now. The training has to be updated every three years. It's very transparent, and it recognizes the complexity involved in these kinds of cases. I will read to you what has been said about it.

There is evidence that the training works. Fiona Mason's work on the effects of rape on victims, which is a regular feature of the course, has been described by Peter Rook as having a "significant impact" on attendees.

So we know it's working where it's being done in a comprehensive way.

I would also point to Robin Camp, who was a judge who famously said, ". . . why couldn't you just keep your knees together?" to a victim in a courtroom. He, of course, went through a judicial review process and comprehensive training. What he said publicly after that was, "I wish I would have known. I wish I would have had this training. I had no idea."

So it's important. I will continue to advocate that it's important. This bill has been crafted in a way to respect judicial independence. I think you can hear from the other panellists how profoundly important it is that judges and leaders of our judicial system have this kind of training.

Senator Batters: Thank you.

Senator Gold: My question is for Ms. Ambrose. Thank you for your advocacy.

I'm asking this as a senator but also as the Government Representative in the Senate. Ms. Ambrose, you have experience both as a member of Parliament, of course, and as the Leader of the Opposition in the House. Therefore, you know how the legislative process works. Would you comment and elaborate on your comments on what might happen if the Senate amends the bill at this stage of the process?

Ms. Ambrose: Look, I wish that this bill could be a catch-all for many things. There are many issues that have come up over the four years that we wish we could do more on, but this is a bill focused on the Judges Act. It has been very carefully negotiated by the Attorney General of Canada and others. It is, as it sits, a bill that a lot of people are comfortable with. Could it do more? Probably. Do I wish it could do more? Sure. But my view right now is that we need to get this done.

Je prends l'exemple du programme au Royaume-Uni. Je suivais vos délibérations tout à l'heure, et la sénatrice Frum a posé une excellente question pour savoir si la formation a fait une différence. Savons-nous seulement si c'est le cas? Je citerai deux exemples. Au Royaume-Uni, elle a été mise en œuvre. La formation obligatoire des juges sur le droit relatif aux agressions sexuelles est en place depuis plus de 10 ans maintenant. La formation doit être mise à jour tous les trois ans. Elle est très transparente et reconnaît la complexité de ce type d'affaires. Je vais vous lire ce qui a été dit à ce sujet.

Il y a des preuves que la formation fonctionne. Le travail de Fiona Mason sur les effets du viol sur les victimes, qui fait partie intégrante du cours, a été décrit par Peter Rook comme ayant une incidence significative sur les participants.

Nous savons donc que la formation fonctionne là où elle est offerte de manière exhaustive.

Je citerai également Robin Camp, un juge qui a dit à une victime dans une salle d'audience, « Pourquoi ne pouviez-vous pas simplement garder vos genoux serrés? ». Il a bien sûr fait l'objet d'un processus de révision judiciaire et suivi une formation complète. Il a fait la déclaration suivante par la suite : « J'aurais aimé savoir. J'aurais aimé avoir suivi cette formation. Je n'en avais aucune idée. »

C'est donc important. Je vais continuer à faire valoir que c'est important. Ce projet de loi a été élaboré de manière à respecter l'indépendance judiciaire. Je pense que les autres intervenants vous diront à quel point il est important que les juges et les dirigeants de notre système judiciaire reçoivent ce type de formation.

La sénatrice Batters : Merci.

Le sénateur Gold : Ma question s'adresse à Mme Ambrose. Merci du travail de défense que vous faites.

Je vous pose cette question en tant que sénateur mais aussi en tant que représentant du gouvernement au Sénat. Madame Ambrose, vous avez de l'expérience en tant que députée, bien entendu, et en tant que leader de l'opposition à la Chambre. Par conséquent, vous connaissez le fonctionnement du processus législatif. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce qui pourrait se passer, d'après vous, si le Sénat amende le projet de loi à ce stade-ci du processus?

Mme Ambrose : Écoutez, j'aimerais que ce projet de loi puisse être un fourre-tout pour y inclure plein d'éléments. De nombreuses questions ont été soulevées au cours des quatre dernières années et nous aimerions pouvoir en faire plus, mais ce projet de loi est axé sur la Loi sur les juges. Il a été négocié très soigneusement par le procureur général du Canada et d'autres personnes. Dans sa forme actuelle, c'est un projet de loi qui convient à beaucoup de gens. Pourrait-il faire plus? Est-ce que

I am concerned because we have limited time in the House of Commons left. I have no control over that. The Senate has no control over that. I am concerned that if we amend it, it will take more time — because it will — and it may not pass because it will have to go back to the House and be dealt with on the House side.

I've been told — I'll be really frank — by people on the House side that if it is amended, it will delay it and it may not pass. So I am passing on that message. It's not for me to make that decision. It's for the Senate to deal with these issues.

Of course I want to see the bill pass. I do worry about that. I have thought about how we could creatively work with the NJI to ensure that domestic violence, for instance, which is an incredibly important issue around this, is included in the training in a comprehensive way. I would think when any training happens, it would already be included, but there could be pressure applied, whether it's lobbying or having a dialogue through the consultation to ensure that trauma and violence-informed training is present in the curriculum that the NJI is implementing.

I'm hoping that there are other creative ways that we can do that if we do get to the point where we realize that if we amend the bill, that it could die. So yes, I am concerned. I'm hopeful that we can find another way to do it, if that's where we're at.

Senator Gold: Would one of those creative ways, Ms. Ambrose, be some very clear observations that the Senate committee might attach to this bill that would continue the conversation to which you alluded between Parliament and the judiciary as the judiciary continues, we hope, to advance its understanding of how all these issues — family violence, domestic violence, violence against animals — intersect and are connected? Is that something you might think would be helpful to the process of educating the judiciary?

Ms. Ambrose: I absolutely think so, because I know that people are paying attention to what's happening at this committee, especially people in the judiciary. It has had an impact already. So yes, I do think strong observations would matter.

Senator Gold: Thank you very much.

j'aimerais qu'il en fasse plus? Bien sûr, mais je pense que nous devons l'adopter.

Je suis inquiète car il nous reste peu de temps à la Chambre des communes. Je n'ai aucun contrôle là-dessus. Le Sénat non plus. Je crois que si nous modifions le projet de loi, cela prendra plus de temps — car ce sera le cas — et il ne sera peut-être pas adopté parce qu'il devra être renvoyé et étudié à la Chambre.

Des représentants à la Chambre m'ont dit — et je vais être très franche — que cela va retarder le processus et qu'il risque de ne pas être adopté. Je transmets donc ce message. Ce n'est pas à moi de prendre cette décision. C'est au Sénat de s'occuper de ces questions.

Bien sûr, je veux que le projet de loi soit adopté. Je m'inquiète de cela. J'ai réfléchi à la façon dont nous pourrions travailler de manière créative avec l'Institut national de la magistrature, l'INM, pour veiller à ce que la violence conjugale, par exemple, qui est une question incroyablement importante dans ce domaine, soit incluse dans la formation de manière exhaustive. Je pense que lorsqu'une formation est donnée, ce volet est déjà inclus, mais nous pourrions exercer des pressions, que ce soit par l'entremise d'efforts de lobbying ou d'un dialogue dans le cadre de la consultation, pour nous assurer que la formation axée sur les traumatismes et la violence est incluse dans le programme que l'INM met en œuvre.

J'espère qu'il existe d'autres moyens créatifs de le faire si nous arrivons au point où nous réalisons que si nous amendons le projet de loi, il pourrait mourir au *Feuilleton*. Donc oui, je suis inquiète. J'espère que nous pourrions trouver une autre façon de procéder, si c'est là où nous en sommes.

Le sénateur Gold : Est-ce que l'un de ces moyens créatifs, madame Ambrose, serait des observations très claires que le comité sénatorial pourrait joindre à ce projet de loi et qui permettraient de poursuivre la conversation à laquelle vous avez fait allusion entre le Parlement et la magistrature, à mesure que la magistrature continue, nous l'espérons, à améliorer sa compréhension de la façon dont toutes ces questions — violence familiale, violence conjugale et violence contre les animaux — se recoupent et sont reliées? Pensez-vous que cela pourrait être utile au processus d'éducation de la magistrature?

Mme Ambrose : Je le pense absolument, car je sais que les gens prêtent attention à ce qui se passe à ce comité, et plus particulièrement les membres de la magistrature. Cela a déjà eu une incidence. Donc oui, je pense que des observations fermes auraient de l'importance.

Le sénateur Gold : Merci beaucoup.

Senator Pate: Thank you to all our witnesses. In particular, thank you for all the work those of you on the front lines are doing every day to try to address these issues.

My question is first for you, Ms. Ambrose, and then anyone else who would like to comment as well. As you know, your first draft of this bill included the requirement for written reasons to be provided, for the very reasons that Ms. Kerner and others have described. In fact, some have described the bill as basically gutted and transferring the responsibility onto victims and/or their advocates to actually address these issues and obtain what can be very expensive transcripts, sometimes in very difficult ways of even trying to access them, given the rules that apply.

In addition, there are the issues that the other witnesses, including Ms. Montgomery talked about and the fact that women trying to ensure they are treated fairly when they come forth both as victims but also when they have then tried to defend themselves or tried to ensure that the perpetrators are held to account.

Quite frankly, I find it repugnant that we are talking about passing a bill just for the sake of passing it after it has essentially been gutted. If we had strong observations, would an observation that you would support include requiring that written reasons be there, if at all possible, and expecting the government to resurrect the Law Reform Commission? It's still on the books. It could be resurrected to actually examine these sorts of issues and talk about meaningful change and how we can move forward to address violence against women and others in a meaningful way in this country, as well as other issues that may arise.

First Ms. Ambrose and then the rest of you.

Ms. Ambrose: Thanks, Senator Pate. Ms. Kerner was really eloquent on this issue.

Yes, I'm extremely disappointed that the bill now doesn't have this clause in it. I understand why it's been taken out, and I understand that, to a certain extent, a lot of this falls on the provincial courts. I guess I'm going to continue to advocate for this at the provincial level. Written decisions do matter. It's not just about accountability and transparency for the judiciary. It's about victims and survivors actually being able to have those written reasons. I'll let Ms. Kerner speak. She's already said it, but it costs thousands of dollars. Some people can't afford it. They have to wait for years just to find out the reasons for a sentencing or a ruling. It's really unfortunate, but I've accepted it and I understand the rationale for it in this particular bill. But I can tell you I will continue to advocate for this to happen at the provincial level.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup à tous nos témoins. Plus particulièrement, merci de tout le travail que ceux d'entre vous aux premières lignes font chaque jour pour tenter de résoudre ces problèmes.

Ma question s'adresse d'abord à vous, madame Ambrose, puis à tout autre témoin qui souhaite faire des remarques. Comme vous le savez, votre première ébauche de ce projet de loi prévoyait l'obligation de fournir des motifs écrits, pour les mêmes raisons que Mme Kerner et d'autres ont décrites. En fait, certains ont dit que le projet de loi était essentiellement vidé de sa substance et relègue aux victimes ou à leurs défenseurs la responsabilité d'aborder ces questions et d'obtenir des transcriptions qui peuvent être très coûteuses. Ces transcriptions peuvent parfois être très difficiles à obtenir, compte tenu des règles qui s'appliquent.

En outre, il y a les questions dont les autres témoins, y compris Mme Montgomery, ont parlé et le fait que les femmes essaient de s'assurer qu'elles sont traitées équitablement lorsqu'elles se présentent comme victimes, mais aussi lorsqu'elles tentent ensuite de se défendre ou de s'assurer que les auteurs de ces crimes sont tenus responsables de leurs actes.

Bien franchement, je trouve répugnant que nous parlions d'adopter un projet de loi pour le simple plaisir de l'adopter après qu'il a été essentiellement vidé de sa substance. Si nous avons des observations fermes, appuieriez-vous une observation selon laquelle les motifs écrits doivent être inclus, si possible, et que nous nous attendons que le gouvernement ressuscite la Commission de réforme du droit? Elle existe encore. Elle pourrait être ressuscitée pour examiner ce genre de questions et parler de changements significatifs et de la manière dont nous pouvons aller de l'avant pour lutter contre la violence envers les femmes et d'autres personnes de manière concrète au pays, ainsi que d'autres problèmes qui peuvent survenir.

Mme Ambrose répondra en premier et les autres pourront intervenir par la suite.

Mme Ambrose : Merci, sénatrice Pate. Mme Kerner a parlé de cette question avec beaucoup d'éloquence.

Oui, je suis extrêmement déçue que le projet de loi ne renferme pas cette disposition. Je comprends pourquoi elle a été retirée et je comprends, dans une certaine mesure, qu'une grande partie de cette question relève des tribunaux provinciaux. Je présume que je vais continuer à défendre cela au niveau provincial. Les décisions écrites sont importantes. Il ne s'agit pas seulement de la reddition de comptes et de la transparence de l'appareil judiciaire. Il s'agit de permettre aux victimes et aux survivants d'avoir accès à ces motifs écrits. Je vais laisser la parole à Mme Kerner. Elle l'a déjà dit, mais cela coûte des milliers de dollars. Certaines personnes ne peuvent pas se le permettre. Elles doivent attendre des années pour connaître les raisons d'une condamnation ou d'une décision. C'est vraiment malheureux, mais je l'ai accepté et je comprends la raison d'être

Senator Pate: Thank you. Anyone else?

Ms. Kerner: I appreciate Senator Pate's leadership on this and Ms. Ambrose's full cooperation. If the Senate committee agrees to make clear instructions in their observations to press provinces to cooperate with method, that will be very useful. Hopefully, someone else from the Senate or from the House of Commons will push for another amendment.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for Ms. Ambrose. Welcome, it's good to see you.

I'm going to continue on the issue of providing written judgments, reasons. To me, this is extremely important. I immediately saw the difference between your private member's bill and the government bill. You say that you understand the change, but I don't. Has anyone explained this to you or have you discussed it with anyone? Because to me, the possibility for that information to be communicated is a fundamental part of natural justice and fairness.

We see it in provincial legislation, in child protection in particular, where written reasons are required for certain types of decisions. For me, it's fundamental. I even quoted Minister Lametti, who, with Professor Macdonald, wrote an article on the importance of written reasons. Can you provide us with more information on it? It seems to me that this is a type of amendment that could throw things off balance and could be a stumbling block for the bill.

[*English*]

Ms. Ambrose: No, I don't think it will be the downfall of the bill. The rationale is the cost to the court system. There's a lot of pushback around that. There's other rationale. I'll let Minister Lametti speak to that. Many of these cases fall within the provincial courts, and I acknowledge that.

As I said, it is important. It's most important at the provincial level where we see a majority of these cases. So, yes, if there could be a strong observation about the need for provincial courts to consider this, that would be very helpful. I can tell you that, in my discussions with attorneys general and provinces, I will continue to push for that. I know that everyone on the panel will do the same thing.

[*Translation*]

Senator Carignan: That's great, thank you.

de ce projet de loi particulier. Toutefois, je peux vous dire que je continuerai à plaider pour que cela se fasse au niveau provincial.

La sénatrice Pate : Merci. Quelqu'un d'autre veut intervenir?

Mme Kerner : Je remercie la sénatrice Pate du leadership dont elle fait preuve à cet égard et Mme Ambrose de son entière coopération. Si le comité sénatorial accepte de donner des directives claires dans ses observations pour inciter les provinces à coopérer en appliquant une méthode, ce sera très utile. J'espère que quelqu'un d'autre au Sénat ou à la Chambre des communes exercera des pressions pour apporter un autre amendement.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Mme Ambrose. Bienvenue, cela me fait plaisir de vous voir.

Je vais poursuivre sur la question des jugements écrits, de la motivation. Pour moi, c'est extrêmement important. J'ai tout de suite vu la différence entre votre projet de loi privé et celui du gouvernement. Vous dites comprendre ce changement, mais moi, je ne le comprends pas. Avez-vous eu des explications ou participé à des discussions? Parce que pour moi, c'est un élément fondamental de justice naturelle et d'équité de pouvoir transmettre ces informations.

On le voit d'ailleurs dans les lois provinciales, en matière de protection de la jeunesse notamment, où on exige que la motivation soit faite par écrit pour certains types de décision. Pour moi, c'est un élément qui est fondamental. J'ai même cité le ministre Lametti qui a écrit un article avec le professeur Macdonald parlant de l'importance de l'écrit et de la motivation. Pouvez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet? Il me semble que c'est un genre d'amendement qui pourrait créer un déséquilibre et qui pourrait faire échouer le projet de loi.

[*Traduction*]

Mme Ambrose : Non, je ne pense pas que c'est ce qui mènera le projet de loi à sa perte. La raison d'être est le coût pour le système judiciaire. Il y a beaucoup d'opposition à ce sujet. Il y a d'autres raisons. Je laisserai le ministre Lametti en parler. Bon nombre de ces affaires relèvent des tribunaux provinciaux, et je le reconnais.

Comme je l'ai dit, c'est important. C'est au niveau provincial, où nous voyons la majorité des cas, où c'est le plus important. Donc, oui, s'il pouvait y avoir une observation ferme sur la nécessité pour les tribunaux provinciaux de considérer cela, ce serait très utile. Je peux vous dire que, dans mes discussions avec les procureurs généraux et les provinces, je continuerai à exercer des pressions en ce sens. Je sais que tous les membres du groupe feront la même chose.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : C'est bon, merci.

[English]

Senator Tannas: Thanks to everyone for providing us with the information that you have today.

We're now at about 45% of federal judges being female, so we're approaching parity. To me, that is really important. I've heard a couple of times that some of the witnesses here and in other instances are monitoring judgments that are ongoing. Somebody referenced one that was just a few weeks ago. Has there been any analysis around the gender of judges and how much, if any, that influences things? We're getting bad judgments or judgments that don't make sense. Is there a gender issue, or is there a legal issue that's in play? Does anybody have any comments on that?

Ms. Kerner: Because judgments are not available in general, even in British Columbia — there are other provinces where even written judgments are not being published — it's very hard to properly monitor. We know, both from the examples that the media picked on for years now and from some cases where we were involved, that there is a much higher level of ignorance when it's a male judge. We don't have that ability, and that's partly why we want all the judgments to be transcribed and available, so we can have informed and thorough research investigating this issue. But all the examples that were in the media, including the one I just gave from two weeks ago in Kitchener and the woman we worked with in the acquittal of a man accused of sexual assaulting his wife, the rulings were given by male judges. So I'm saying it's definitely a point to check or to pay attention to.

Ms. Ambrose: I would just follow up, Senator Tannas. The only time we really have insight into some of these issues is when a reporter happens to be sitting in the courtroom. As Ms. Kerner said, we don't have access. There are researchers, like Dr. Elaine Craig and Dr. Sheehy and others, who actually do use the so-called FOIP system to try to get these judgments, pay a lot of money for them, wait a lot of time and do a lot of research.

I don't know of analysis that has been done around gender, but just in the last two years, I can think of two cases where they were female judges. I don't know if it's necessarily a gender issue because I don't have the analysis.

When you ask if it is a legal issue, I can tell you that this is a very highly complex area of law. The mistakes being made are basic mistakes in law. On that note, anyone would benefit from training, anyone.

[Traduction]

Le sénateur Tannas : Merci à tous les témoins de nous fournir les renseignements dont ils disposent aujourd'hui.

Environ 45 % des juges fédéraux sont des femmes à l'heure actuelle, ce qui nous rapproche de la parité. Pour moi, c'est très important. J'ai entendu à quelques reprises que certains des témoins ici et dans d'autres instances suivent des jugements qui sont en cours. Quelqu'un en a mentionné un qui a été rendu il y a quelques semaines seulement. Y a-t-il eu une analyse sexospécifique des juges pour déterminer dans quelle mesure le genre a une incidence, le cas échéant? Nous recevons des mauvais jugements et des jugements insensés. S'agit-il d'une question de genre, ou une question juridique est-elle en jeu? Quelqu'un a des observations à faire à ce sujet?

Mme Kerner : Étant donné que les jugements ne sont pas disponibles en général, même en Colombie-Britannique — il y a d'autres provinces où même les jugements écrits ne sont pas publiés —, c'est très difficile à surveiller adéquatement. Nous savons, à la fois à partir des exemples que les médias ont repris depuis des années et à partir de certains cas où nous avons été impliqués, que le niveau d'ignorance est beaucoup plus élevé chez un juge de sexe masculin. Nous n'avons pas cette capacité, et c'est en partie la raison pour laquelle nous voulons que tous les jugements soient transcrits et disponibles, afin que nous puissions mener des recherches éclairées et exhaustives sur cette question. Mais dans tous les exemples que les médias ont rapportés, y compris celui que je viens de donner, qui remonte à deux semaines à Kitchener, et la femme avec qui nous avons travaillé pour faire acquitter un homme accusé d'avoir agressé sexuellement sa femme, les décisions ont été rendues par des juges de sexe masculin. Je dis donc que c'est certainement un point à vérifier ou auquel il faut prêter attention.

Mme Ambrose : J'ajouterais, sénateur Tannas, que c'est seulement lorsqu'un journaliste assiste à l'audience que nous avons un véritable aperçu de certains de ces problèmes. Comme Mme Kerner l'a indiqué, nous n'y avons pas accès. Il y a des chercheuses, comme Mme Elaine Craig, Mme Sheehy et d'autres, qui utilisent le système de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour essayer d'obtenir ces jugements, ce qui est long et très coûteux. Elles font beaucoup de recherches.

Je ne sais pas si des analyses ont été faites sur la question du genre, mais je peux penser à deux cas, ces deux dernières années, où il s'agissait de femmes juges. Je ne saurais dire si c'est nécessairement une question de genre, car je n'ai pas d'analyse.

Quant à savoir s'il s'agit d'un problème juridique, je peux vous dire que c'est un aspect du droit très complexe. Les erreurs qui sont commises sont fondamentalement des erreurs de droit. Cela dit, la formation peut être utile à tout le monde.

Senator Tannas: Ms. Ambrose, you likely participated or opined over potential federal judge appointees. You're now in the corporate world. You run into people who signal their desire to be great corporate directors by taking the Institute of Corporate Directors courses. Maybe it does happen, but why wouldn't there be a suite of courses around this, where potential judges could signal their interest? That could then be considered by the appointers. Before they ever get to the bench, they have kind of shown that they are alive to this and they are willing to put in the time to understand it before they ever set foot in a court as a judge.

Ms. Ambrose: Yes, I'm with you all the way. One attorney general, who shall remain nameless, said to me that the legal community has basically told him they don't want to be outed as wanting to become judges. This issue is so hot that, if they take the training, everyone in their firm will know that they want to be a judge. I said maybe they can just tell everyone at their firm they just want to be a better person. I mean, come on. That's actually one of the rationales that I got from one attorney general. Of course, he's still pushing back, but he's getting that response. Lawyers don't want to take the training because they're going to be exposed as wanting to become judges; it's an invasion of their privacy. I guess we have to consider these things, too, but that's what we're up against.

Senator Tannas: Thank you.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Thank you all for being here with us today. I have a question for the representatives of each organization. I'd like to know if the organization you represent has ever been consulted on the development of training for judges, and if you have ever been invited to provide training. And if you have not, do you feel that it would be important for you? Then I have a question for Ms. Ambrose.

[*English*]

Ms. Kerner: We were consulted, and we offered to facilitate the training, but there was some internal process that we were not aware of and the institution for training judges came back to us and said that they decided not to take front-line workers but to take victim survivors of sexual assault, which shows, first, ignorance about the experience of front-line workers. No member of my collective has not been a victim of male violence. That's what it means to be a woman in this world.

Le sénateur Tannas : Madame Ambrose, vous avez probablement participé au processus de nomination de candidats à la magistrature fédérale, ou donné votre avis à cet égard. Vous êtes maintenant dans le secteur privé. Vous rencontrez des gens qui manifestent leur désir de devenir d'excellents dirigeants d'entreprise en suivant des cours à l'Institut des administrateurs de sociétés. Pourquoi n'offrirait-on pas une série de cours sur ces questions — cela existe peut-être déjà — qui démontreraient l'intérêt des juges potentiels et que les autorités de nomination pourraient prendre en compte? Ainsi, les candidats démontreraient qu'ils sont conscients de cet enjeu et qu'ils sont prêts à prendre le temps de le comprendre avant même de mettre les pieds au tribunal à titre de juges.

Mme Ambrose : Oui, je suis entièrement d'accord avec vous. Un procureur général dont je tairai l'identité m'a dit que des acteurs du milieu juridique lui ont dit qu'il n'avait pas intérêt à ce qu'on sache qu'il souhaite devenir juge. La question est si délicate que s'il suit la formation, tout le monde dans son cabinet d'avocats saura qu'il veut devenir juge. Je lui ai dit qu'il n'a qu'à répondre qu'il veut simplement être une meilleure personne. Voyons donc! C'est une des raisons invoquées par un procureur général. Il proteste, bien sûr, mais c'est ce qu'on lui répond. Les avocats ne veulent pas suivre la formation parce qu'on saura alors qu'ils souhaitent devenir juges; c'est une atteinte à leur vie privée. Je suppose que ces facteurs doivent aussi être pris en considération, mais c'est ce à quoi nous sommes confrontés.

Le sénateur Tannas : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Merci à vous toutes d'être ici avec nous aujourd'hui. J'ai une question pour chacune des représentantes des organismes. J'aimerais savoir si l'organisme que vous représentez a déjà été consulté pour l'élaboration de formations pour des juges, et si vous avez déjà été invitées à donner de la formation. Et si vous ne l'avez jamais été, est-ce que vous trouvez qu'il serait important que vous le soyez? J'ai une question ensuite pour Mme Ambrose.

[*Traduction*]

Mme Kerner : Nous avons été consultés. Nous avons proposé de faciliter la formation, mais il y a eu un processus interne dont nous n'étions pas au courant, et les gens de l'institut de formation de la magistrature nous ont informés qu'ils avaient décidé de ne pas faire appel aux intervenantes de première ligne, mais plutôt à des victimes ayant survécu à une agression sexuelle. Premièrement, cela démontre une ignorance de l'expérience des intervenantes de première ligne. Dans mon collectif, il n'y a pas une femme qui n'a pas été victime de violence masculine. Voilà ce que c'est que d'être une femme dans ce monde.

Second, there is the burden there is on particular victims who are willing to tell their stories with their face and name, to repeat the story again and again. The benefit of a front-line worker or organization like ours and many others is that we've been around for almost 50 years. We've responded to thousands and thousands of women. What we have to offer is not one or 10 or 100 women's accounts but thousands.

I encourage you to go to our website, rapereliefshelter.bc.ca, because we did do a consultation recently, as my friend Ashani mentioned, for the national action plan, and we do have a lot of quotes that reinforce what we on the front line know.

I'm not sure why the judges' training institution decided not to take the expertise of front-line workers.

Ms. FitzGerald: The BC Society of Transition Houses was not consulted. We would be more than happy to be consulted and be part of the training. We have member programs across the province that are supporting sexual assault victims as well as domestic violence victims. A large part of our portfolio is training. We do a significant amount of training on a variety of topics. I would welcome you to go to our website as well, where our training portfolio is. We welcome being part of that conversation. By way of background, I'm a lawyer from the United States, but I'd be happy to bring that legal perspective as well. Thank you.

[Translation]

Senator Dupuis: Ms. Ambrose, it will soon be 40 years since women's right to equality was recognized in the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In principle, it has been illegal to discriminate against women in Canada for several decades.

Here is my question for you. You clearly pointed out that we need to transform institutions and that people are still showing resistance. What's very interesting in what you're saying is that institutions are resisting greater transparency and less impunity. You talk about a step forward and the fact that this was negotiated very, very carefully. Do you really think that this is as far as we have come? Justice is being applied with complete impunity. Isn't the message we are sending and receiving here in committee that we have come much further than that?

Ms. Ambrose: Thank you for your question, Senator.

Deuxièmement, il y a le fardeau que représente, pour chacune des victimes prêtes à raconter leur histoire à visage découvert, en révélant son identité, le fait de répéter sans cesse le récit de leur histoire. L'avantage des travailleuses de première ligne ou d'une organisation comme la nôtre — et bien d'autres —, c'est que nous existons depuis près de 50 ans. Nous avons aidé des milliers et des milliers de femmes. Ce que nous avons à offrir, ce n'est pas un, dix ou cent récits de femmes, mais des milliers.

Je vous invite à consulter notre site Web, rapereliefshelter.bc.ca, car nous avons récemment mené une consultation concernant le plan d'action national, comme mon amie Mme Montgomery l'a mentionné, et nous avons beaucoup de citations qui viennent appuyer ce que nous savons, en tant qu'intervenantes de première ligne.

Je ne sais pas pourquoi l'institut de formation de la magistrature a décidé de ne pas miser sur l'expertise des travailleuses de première ligne.

Mme FitzGerald : La BC Society of Transition Houses n'a pas été consultée. Nous serions très heureuses d'être consultées et de participer à la formation. Nous avons, partout dans la province, des programmes membres de soutien aux victimes d'agression sexuelle et de violence familiale. La formation est une partie importante de nos activités et nous offrons beaucoup de formations sur divers sujets. Je vous invite aussi à consulter notre site Web; vous y trouverez notre portefeuille de formations. Nous sommes ravies de participer à cette discussion. Je précise que je suis une avocate des États-Unis, mais je serais heureuse d'apporter un éclairage juridique. Merci.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Madame Ambrose, cela va faire 40 ans que le droit à l'égalité des femmes est reconnu dans la Charte canadienne des droits et libertés. En principe, il est interdit de discriminer les femmes au Canada depuis plusieurs décennies.

Ma question pour vous est celle-ci : vous avez bien souligné le fait qu'on doit transformer les institutions et que les gens font toujours preuve de résistance. Ce qui est très intéressant d'ailleurs dans ce que vous exprimez, c'est la résistance des institutions à plus de transparence et à moins d'impunité. Vous nous parlez d'un pas en avant et du fait que cela a été négocié très, très sérieusement. Est-ce que vous pensez vraiment qu'on n'est pas rendu plus loin que cela? Il y a une mise en application de la justice qui se fait en toute impunité, et est-ce que le message qu'on envoie et qu'on reçoit, ici au comité, n'est pas de dire qu'on est rendu beaucoup plus loin que cela?

Mme Ambrose : Merci pour votre question, sénatrice.

[English]

Yes, we should be a lot further. I sat on the board of a women's shelter and worked in a rape crisis centre when I was at university. I look back many decades, and a lot of things haven't changed at all. It's shocking. I'm sure the women on the panel would agree with me. It hasn't even changed on this specific issue. It's taken so much in the last four years just to get us to a place where we can ask politely of our leaders in the justice system to take basic training on an issue that is highly complex and has been shown to have a huge impact in our court system on women and men. It's tough. I think so much more should be happening around these issues.

I raise the issue of institutional reform because all you have to do is look south and you see what happens when people lose faith in institutions because the people who lead them aren't willing to listen and to change and reform on really important issues. I care a lot about our institutions. I care about the Senate, the Parliament, our military, our judiciary, our Governor General, our RCMP, but we're seeing these issues creep up. I'm really glad that they're coming to the forefront because we have to deal with them. Interestingly, they're all around women: how women are treated, the harassment of women, the sexual assault of women.

It's time. We have to deal with these issues, and the judiciary is part of that. There's more we can do. I know that. This is a very modest proposal, but it's something.

The Chair: I have a question for Ms. Kerner and then for Ms. Ambrose.

Ms. Kerner, you and Ms. FitzGerald have firsthand experience of women who have experienced violence in their homes and communities, and only some of these instances result in legal intervention. In your opinion, will this bill's addition of systemic racism and social context training, as well as sexual violence training, assist survivors in seeking fair and just decisions?

Ms. Kerner: It might get us closer. A few years ago, a retired B.C. judge, when we discussed a judgment, said, "Look, we know nothing about life. Most of us are White, middle upper class. We've had a sheltered, protected life. From high school, we usually went to elite universities. We had a very sheltered, successful career in law, and then we were appointed judges." So I think it still proves that ordinary judges, those who make it, are very unlikely to come from poverty, less likely to come from

[Traduction]

Nous devrions en effet être rendus beaucoup plus loin. Lorsque j'étais à l'université, j'ai siégé au conseil d'administration d'un refuge pour femmes et j'ai travaillé dans un centre d'aide aux victimes de viol. Si je remonte plusieurs décennies en arrière, je constate que beaucoup de choses n'ont absolument pas changé. C'est choquant. Je suis convaincue que les femmes qui participent à la réunion seront d'accord avec moi. Rien n'a même changé pour cette question précise. Tant d'efforts ont été nécessaires ces quatre dernières années simplement pour demander poliment aux leaders de notre système de justice de suivre une formation de base sur une question extrêmement complexe qui a une incidence considérable — et démontrée — sur les femmes et les hommes dans notre système judiciaire. C'est difficile. Je pense qu'il faudrait en faire beaucoup plus à cet égard.

Si j'aborde la question de la réforme des institutions, c'est qu'on n'a qu'à regarder au sud de la frontière pour voir ce qui se passe lorsque les gens perdent confiance dans les institutions parce que leurs dirigeants ne sont pas prêts à écouter, à changer et à mettre en place des réformes sur des enjeux fondamentaux. Nos institutions — le Sénat, le Parlement, nos militaires, notre système judiciaire, notre gouverneur général, la GRC — me tiennent beaucoup à cœur, mais ces problèmes se manifestent. Je suis très heureuse qu'ils soient mis en évidence, car nous devons nous y attaquer. Fait intéressant, tous ces problèmes concernent les femmes : le traitement réservé aux femmes, le harcèlement des femmes et les agressions sexuelles contre les femmes.

Il est temps d'agir. Nous devons régler ces questions, et le système judiciaire en fait partie. Nous pouvons faire plus. Je le sais. C'est une proposition très modeste, mais c'est un début.

La présidente : J'ai une question pour Mme Kerner, puis une autre pour Mme Ambrose.

Madame Kerner, vous avez, Mme FitzGerald et vous, une expérience concrète auprès de femmes qui ont été victimes de violence à la maison et dans leur communauté, et le système de justice n'est saisi que d'une partie de ces cas. À votre avis, l'ajout, dans ce projet de loi, d'une formation sur le racisme systémique, le contexte social et la violence sexuelle aidera-t-il les survivantes à obtenir des jugements justes et équitables?

Mme Kerner : Cela pourrait nous faire avancer en ce sens. Il y a quelques années, un juge à la retraite de la Colombie-Britannique a dit ceci, alors que nous discutons d'un jugement : « Écoutez, nous ne connaissons rien à la vie. Nous sommes pour la plupart blancs et issus de classe moyenne et supérieure. Nous avons vécu dans la ouate, à l'abri des difficultés. À la sortie du secondaire, nous avons généralement fréquenté des universités prestigieuses. Nous avons eu une carrière très protégée et réussie

racialized groups or Indigenous communities, and they really know very little about life and sexual assault, as well as oppression, discrimination and colonialism in general. One can only hope that the training will include all these factors, the implication of sex and the intersection of sex, race and class, and women's vulnerability to sexual assault in the criminal justice system.

Ms. FitzGerald: I would agree with Hilla's testimony. It could make a difference because it's opening up an opportunity to engage in these conversations. The courts are dealing with complex social issues on a daily basis, so this gives us an opportunity to provide them background and training. To have an opportunity to curate that training would go a long way to expanding that horizon. Thank you.

The Chair: I have many questions for you, Ms. Ambrose, but I won't be able to ask them. I have to have the same discipline as I asked of others.

One of my greatest disappointments was that in Bill C-337 you had a clause saying, "the number of sexual assault cases heard by judges who have never participated in such a seminar." For me, this was a really important part of the bill that you had, and it's not in the new bill. I feel those who need the training will not take it, and there's no way to follow that up. How do you feel about that?

Ms. Ambrose: It's disappointing. The rationale around that is that we're putting too much pressure on the judges, and if they haven't taken the training yet, it could affect how they're perceived to be able to do their jobs. There's a lot of rationale around why that was problematic.

What I will say is at least it started a conversation. It's interesting because I've had advocates say, "When I walk into the courtroom, I'm going to ask the judge, 'Have you taken training?'" That's interesting. Maybe it will put judges on notice that they should actually have to do training. Judicial independence is not a licence to sit back and not remain current on changes to the law, on training around these issues and on social context around these issues. You're right; I always worry that it's the bad seeds that will not take the training. They're the ones that we need to focus on.

en droit, avant d'être nommés juges. » Donc, je pense que cela démontre encore une fois que les juges ordinaires, ceux qui réussissent, sont très peu susceptibles d'être issus de milieux pauvres, de groupes racialisés ou de communautés autochtones, et qu'ils savent essentiellement très peu de choses sur la vie, ni sur les agressions sexuelles, l'oppression, la discrimination et le colonialisme en général. On ne peut qu'espérer que la formation comprenne tous ces facteurs, la prise en considération, dans le système de justice pénale, du genre; du croisement entre le genre, la race et la classe; de la vulnérabilité des femmes aux agressions sexuelles.

Mme FitzGerald : Je suis d'accord avec le témoignage de Mme Kerner. Cela pourrait faire une différence, car cela nous donne l'occasion d'entreprendre ces discussions. Les tribunaux sont saisis de questions sociales complexes au quotidien, ce qui représente pour nous une occasion de leur fournir contexte et formation. Participer à l'élaboration de cette formation contribuerait grandement à élargir cette perspective. Merci.

La présidente : J'ai beaucoup de questions pour vous, madame Ambrose, mais je ne pourrai pas les poser. Je dois m'imposer la même discipline que celle que j'exige des autres.

Une de mes plus principales déceptions est liée au projet de loi C-337, dont un des articles comportait le passage suivant : « le nombre d'affaires d'agression sexuelle dont ont été saisis les juges qui n'ont jamais participé à un tel colloque ». C'était pour moi une partie très importante de ce projet de loi de l'époque, mais cela ne figure pas dans le nouveau projet de loi. J'ai l'impression que ceux qui ont besoin de cette formation ne la suivront pas, et qu'il n'y a aucun moyen d'assurer un suivi à cet égard. Qu'en pensez-vous?

Mme Ambrose : C'est décevant. Le raisonnement sous-jacent, c'est que nous exerçons trop de pression sur les juges, et s'ils n'ont pas encore suivi la formation, cela pourrait avoir une incidence sur notre perception de leur capacité de faire leur travail. Beaucoup de raisons expliquent pourquoi cela posait problème.

Cependant, je dirai que cela aura au moins permis de lancer le débat. C'est intéressant parce que j'ai entendu des défenseurs des droits dire qu'ils avaient l'intention, à leur arrivée dans la salle d'audience, de demander au juge s'il a suivi une formation. C'est intéressant. Cela ferait peut-être faire prendre conscience aux juges qu'ils devraient vraiment suivre une formation. L'indépendance judiciaire, ce n'est pas une autorisation à ne rien faire et à ne pas se tenir au fait de l'évolution des lois, à ne pas suivre de formation sur ces questions et sur le contexte social connexe. Vous avez raison; je crains toujours que les mauvais éléments ne suivent pas la formation. C'est sur eux qu'il faut se concentrer.

We are starting to create some level of accountability here by continuing to raise these issues. Advocates raise them in the courtroom; prosecutors are raising them in the courtroom. It's very interesting, so there is much more awareness around it.

The Chair: I'm concerned that the judges will learn the language but nothing much will change. That's another day's discussion.

You started on Bill 337 with sexual assault alone, and then the Status of Women added social context, which I'm still concerned about what that means, and then systemic discrimination and systemic racism were added to Bill C-3. I'm sure you think these are good improvements, but this is not the bill you started with. How do you feel about those changes?

Ms. Ambrose: On those issues, I think they are good improvements. It was less than a month ago that a judge was highly discriminatory against a gentleman with impeccable medical credentials who happened to be a Nigerian-born Canadian and who happened to have an accent. The judge practically mocked him and made his testimony almost be dismissed. It was an incredible lack of tact and a show of discrimination and racism. So, look, these issues are really important. I think those additions to the bill are very good additions to the bill.

The Chair: Thank you very much, Ms. Ambrose.

[*Translation*]

I am truly sorry, Ms. Monastesse and Ms. Houde.

[*English*]

I'm really sorry, but we have to have interpretation. I feel really bad, and I can tell you all the members are feeling bad. If you do have a little bit of time, you can send us a written script of what you were going to say, and I can assure you we will all read it.

To all the witnesses who have appeared today, thank you very much. You really made this discussion. You were our last panel on this bill and you have really given us more to think about, and certainly all of us will be giving a lot of thought to this. I want to thank all of you for taking the time and for the great work you do to protect women. Thank you so much to all the panellists.

Senators, we will be meeting tomorrow morning at 10:30 EST, and if you have any amendments or observations, please provide them to the clerk as soon as possible and advise him when he can circulate it to the members. Please have them in both languages.

Nous commençons à créer une certaine reddition de comptes, ici, en continuant de soulever ces questions. Les défenseurs des droits font de même dans les salles d'audience, tout comme les procureurs. C'est très intéressant, et la sensibilisation à ce sujet est considérablement accrue.

La présidente : Je crains que les juges n'apprennent le vocabulaire, mais qu'il n'y ait pas grand-chose qui change. Toutefois, il faudra en discuter une autre fois.

Initialement, votre projet de loi C-337 ne portait que sur les agressions sexuelles, puis Condition féminine a ajouté le contexte social — dont je m'interroge toujours sur la signification —, puis la discrimination systémique et le racisme systémique ont été ajoutés au projet de loi C-3. Je suis certaine que vous considérez que ce sont de bonnes améliorations, mais le projet de loi n'est pas le même qu'au début. Que pensez-vous de ces changements?

Mme Ambrose : Par rapport à ces questions, je pense que ce sont de bonnes améliorations. Il y a moins d'un mois, un juge a eu un comportement très discriminatoire à l'égard d'un homme ayant des titres de compétences médicales exemplaires, mais qui était un Canadien d'origine nigériane qui avait un accent. Le juge s'est pratiquement moqué de lui et son témoignage a failli être rejeté. C'était un incroyable manque de tact et une manifestation de discrimination et de racisme. Donc, écoutez, ce sont des questions réellement importantes. Je pense que ces ajouts au projet de loi sont d'excellents ajouts.

La présidente : Merci beaucoup, madame Ambrose.

[*Français*]

Madame Monastesse et madame Houde, je suis vraiment désolée.

[*Traduction*]

Je suis vraiment désolée, mais nous avons absolument besoin de l'interprétation. Je suis vraiment mal à l'aise, et je peux vous dire que tous les membres le sont aussi. Si vous avez un peu de temps, vous pouvez nous envoyer votre témoignage par écrit, et je peux vous assurer que tout le monde le lira.

Je remercie tous les témoins qui ont comparu aujourd'hui. Vous avez vraiment alimenté cette discussion. Vous étiez notre dernier groupe de témoins pour ce projet de loi, et vous nous avez donné plus ample matière à réflexion. Nous réfléchirons tous longuement, sans aucun doute. Je tiens à remercier chacune de vous d'avoir pris le temps de comparaître. Merci de votre excellent travail pour protéger les femmes. Merci beaucoup à tous les témoins.

Chers collègues, nous nous réunirons demain matin à 10 h 30, heure normale de l'Est. Si vous avez des amendements ou des observations, veuillez les transmettre au greffier le plus tôt possible, en lui indiquant à quel moment il pourra transmettre

Thank you very much everybody. We'll see you tomorrow at 10:30, and thank you very much to the witnesses.

(The committee adjourned.)

le tout aux membres du comité. Veuillez les présenter dans les deux langues. Merci beaucoup à tous. On se revoit demain à 10 h 30. Merci beaucoup aux témoins.

(La séance est levée.)
